

**PROJET " INITIATIVE POUR LA
TRANSPARENCE DE L'ACTION
CLIMATIQUE (ICAT) "
EN COTE D'IVOIRE**

LIVRABLE I

**RAPPORT SUR LA METHODOLOGIE
D'EVALUATION DES BESOINS DE
FINANCEMENTS ET SOUTIEN RECUS**

Initiative for Climate Action Transparency - ICAT

Rapport sur la méthodologie d'évaluation des besoins de financements et soutien reçus

23 juin 2025

AVERTISSEMENT

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise, sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit (électronique, photocopie, enregistrement ou autre), à des fins commerciales sans l'autorisation préalable de la CÔTE D'IVOIRE.

Toutefois, le contenu de cette publication peut être utilisé, partagé, copié, reproduit, imprimé et/ou stocké, à condition de mentionner clairement la CÔTE D'IVOIRE et ICAT comme sources. En aucun cas, le contenu ne peut être altéré ou modifié sans l'autorisation expresse de la CÔTE D'IVOIRE.

PRÉPARÉ SOUS LA DIRECTION DE

L'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), soutenue par l'Autriche, le Canada, l'Allemagne, l'Italie, et la Children's Investment Fund Foundation.

Supported by:



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada



The ICAT project is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS).

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	7
I- Introduction	8
1.Contexte et Justification	8
2. Objectifs du Rapport	9
3. Périmètre et Limitations	9
II- Cadre conceptuel de l'analyse des besoins de financement pour l'action climatique	10
1.Les dépenses publiques courantes et d'investissement	10
2.Les politiques économiques et sociales	10
3.La gestion de la dette publique	10
4.Les fluctuations économiques	10
5. Types de financement dans les finances publiques	11
5.1. Le financement par l'emprunt	11
5.2. Le financement par les recettes fiscales	11
5.3. Le financement par la monétisation de la dette	11
5.4. Les financements externes	11
6. Théories économiques qui soutiennent les besoins de financement en finances publiques	12
6.1. La théorie du déficit budgétaire	12
6.2. La théorie de la soutenabilité de la dette	12
6.3. La théorie du choix public (Public Choice Theory)	12
6.4. La théorie des stabilisateurs automatiques	12
7. Les principales sources internationales de financement pour les finances publiques	13
7.1. L'aide bilatérale	13
7.2. L'aide multilatérale	13
7.3. Les marchés financiers internationaux	13
7.4. Les prêts à faible coût via des institutions spécialisées	14
7.5. Les financements export	14
8. Normes et standards internationaux des besoins de financement, y compris les marqueurs de Rio	18
8.1. Normes et standards internationaux	19
8.2.Les marqueurs de Rio	20
III- Méthodologie d'Évaluation des Besoins de Financement et du Soutien Reçu	23
1.Benchmark international des méthodologies d'évaluation des besoins de financement	23

2.Pratiques nationales en Côte d'Ivoire en matière d'évaluation et de mobilisation du financement d'analyse de besoins de financement et de financement reçu pour l'action climatique	24
3.Approche Méthodologique Globale	26
3.1. Données Nécessaires et Sources Associées	28
3.2. Méthodes de collecte et de comptabilisation des données	29
3.3. Outils et Techniques d'Analyse	31
3.4. Critères et Indicateurs d'Évaluation	33
3.5. Processus de Validation des Données	35
3.6 Liste de Contrôle et Modèles de Rapport	36
3.7 Approche Comptable Basée sur les Marqueurs de Rio	38
<i>IV- Analyse Préliminaire Des Besoins De Financement Climatique Pour La Côte d'Ivoire</i>	42
1.Financement climatique : un levier stratégique	42
2.Les Besoins de Financement Climatique de la Côte d'Ivoire	42
3.Sources et Mobilisation des Financements	44
3.1. Financements Actuels	44
3.2 Sources de financement envisagées	44
3.3 Obstacles à la Mobilisation	44
4. Coût de l'Inaction Climatique	45
<i>V- Évaluation du Soutien International</i>	46
1 Cartographie des Partenaires Internationaux	46
1.1. Institutions multilatérales	46
1.2.Organisations bilatérales	47
1.3.Institutions philanthropiques et ONG internationales	47
1.4.Secteur privé et investisseurs internationaux	47
2.Analyse des Contributions Financières et Techniques	48
2.1.Montants des financements reçus	48
2.2. Nature des financements	48
2.3. Durée des engagements	49
2.4. Appui technique	49
3.Critères d'évaluation du Soutien	49
3. Limites et Recommandations pour Renforcer le Soutien	50
3.1. Limites identifiées :	50
3.2. Recommandations :	50
<i>VI-Synthèse des Résultats et Recommandations</i>	51
1. Nécessité d'une Approche Méthodologique Standardisée et Transparente	51
2. Intégration de Données Fiables et de Procédures de Collecte Améliorées	51
3. Prise en Compte des Spécificités Sectorielles et Régionales	51
4. Implication des Parties Prenantes et Approche Participative	51
5. Mise en Place d'un Système de Suivi-Évaluation Dynamique	52

6. Renforcement des Capacités Institutionnelles	52
7. Conclusion	52
<i>VII- Références bibliographiques</i>	53
<i>ANNEXE</i>	55
Financer la transformation structurelle de la Côte d'Ivoire : défis et stratégies pour atteindre les ODD et l'Agenda 2063	55
Changement climatique	56
Risques climatiques et leurs impacts en Côte d'Ivoire	56

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFD : Agence Française de Développement

APD : Aide Publique au Développement

BAD : Banque Africaine de Développement

BM : Banque Mondiale

BUR : Biennial Update Report

BTR : Biennial Transparency Report

CAD : Comité d'Aide au Développement

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique

CDN : Contributions Déterminées au niveau National

FAO: Food and Agriculture Organization

FMI : Fonds Monétaire International

GCF : Green Climate Fund, en français Fonds Vert pour le Climat

GEF : Global Environment Facility, en français Fonds pour l'Environnement Mondial.

GES : Gaz à effet de Serre

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ODD : Objectifs de Développement Durable

PNA : Plan National d'Adaptation

PND : Programme National de développement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

REDD+:

USAID: United Nations Agency for International Development

USD: United States Dollars

I- Introduction

1. Contexte et Justification

La Côte d'Ivoire, l'une des économies les plus dynamiques d'Afrique de l'Ouest, affiche une croissance annuelle moyenne de 6 à 7 % ces dernières années, soutenue par des secteurs clés tels que l'agriculture (cacao, café, anacarde), l'industrie et les services. Cependant, pour maintenir cette trajectoire et atteindre les ODD, tout en concrétisant les ambitions du Plan National de Développement (PND 2021-2025), le pays doit relever d'importants défis financiers.

Le PND 2021-2025 estime les besoins de financement à environ 59 000 milliards de FCFA (100 milliards USD), dont plus de 70 % devraient provenir du secteur privé. L'État prévoit d'investir dans les infrastructures, l'énergie et la transformation économique, tout en maintenant une dette publique modérée (environ 50 % du PIB en 2024) et un déficit budgétaire contenu (3-4 % du PIB). Toutefois, la dépendance aux financements extérieurs (eurobonds, prêts concessionnels) expose le pays aux fluctuations des marchés mondiaux.

La Côte d'Ivoire, à l'instar de nombreux pays en développement, est confrontée à des défis majeurs en matière de financement pour son action climatique. La mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) du pays nécessite des ressources considérables, estimées à environ 22 milliards de dollars US d'ici 2030 (CDN 2022 de la Côte d'Ivoire). Cette mobilisation financière est essentielle pour combler l'écart entre les besoins identifiés et les financements disponibles. Pour répondre à ces besoins critiques, une évaluation précise des flux financiers et des opportunités de mobilisation de fonds est indispensable.

La vulnérabilité de la Côte d'Ivoire aux effets du changement climatique est particulièrement alarmante, avec des impacts tels que l'élévation du niveau de la mer, des sécheresses prolongées et une augmentation de la fréquence des événements météorologiques extrêmes. Ces phénomènes menacent non seulement l'environnement, mais aussi le développement économique et social du pays. En particulier, l'agriculture ivoirienne, secteur clé de l'économie représentant environ 20% du PIB et 60% des emplois (Banque Mondiale, 2022), est fortement exposée aux aléas climatiques. Investir dans des mesures d'atténuation et d'adaptation est donc crucial pour assurer un avenir durable.

La production de cacao, qui constitue plus de 40% des exportations du pays (source : FAO, 2023), est directement menacée par les variations de température et de pluviométrie. De plus, la déforestation liée à l'expansion agricole et à l'exploitation forestière contribue à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et réduit la capacité du pays à absorber le carbone. La Côte d'Ivoire s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 30,41% d'ici 2030 par rapport à un scénario de référence.

Pour atteindre cet objectif ambitieux et mettre en place des mesures d'adaptation, le pays doit mobiliser des financements importants pour investir dans des projets d'énergies renouvelables, d'agriculture durable, de gestion forestière et d'adaptation aux impacts du changement climatique.

2. Objectifs du Rapport

L'objectif principal de ce rapport est de proposer une méthodologie structurée et rigoureuse permettant d'évaluer les besoins de financement de la Côte d'Ivoire pour sa transition climatique, tout en analysant l'efficacité et l'adéquation du soutien international reçu. Le rapport vise à :

- Présenter une démarche méthodologique rigoureuse pour l'évaluation des besoins de financement climatique de la Côte d'Ivoire.
- Documenter la typologie des besoins de financement en lien avec les priorités d'atténuation et d'adaptation.
- Analyser les flux financiers internationaux destinés à la finance climatique et les types de soutien reçus en Côte d'Ivoire.
- Évaluer l'efficacité, la couverture et les limites des mécanismes de financement existants.
- Proposer des recommandations pour améliorer la mobilisation et l'utilisation des fonds climatiques.
- Identifier les obstacles et les opportunités pour le financement climatique en Côte d'Ivoire.

3. Périmètre et Limitations

Cette étude couvre les financements climatiques destinés à la Côte d'Ivoire sur la période 2015-2023, avec une analyse des sources de financement multilatérales, bilatérales et privées. Les secteurs clés inclus dans l'analyse sont l'agriculture, l'énergie, la foresterie, l'eau et l'assainissement, et les infrastructures.

Plusieurs contraintes ont été rencontrées au cours de cette analyse. Les principales limitations concernent la disponibilité et l'accessibilité des données financières, en particulier concernant les investissements du secteur privé. L'évaluation de l'impact des projets financés sera limitée par la disponibilité des données de suivi et d'évaluation. De plus, l'étude ne prendra pas en compte les coûts indirects du changement climatique, tels que les pertes de productivité dues aux événements climatiques extrêmes.

Les données sur les financements privés sont souvent difficiles à obtenir en raison de la confidentialité des informations financières des entreprises. De même, les données sur les financements nationaux, tels que les dépenses publiques consacrées à l'action climatique, peuvent être incomplètes ou difficilement comparables.

Malgré ces limitations, ce rapport fournit une analyse approfondie des besoins de financement et du soutien international pour l'action climatique en Côte d'Ivoire, et propose des recommandations concrètes pour renforcer la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources financières disponibles.

II- Cadre conceptuel de l'analyse des besoins de financement pour l'action climatique

Les finances publiques désignent l'ensemble des ressources financières mobilisées par l'État et les autres collectivités publiques (régions, communes, etc.) pour financer leurs activités et assurer les services publics. La gestion des besoins de financement dans le secteur public est un aspect crucial de la politique économique d'un pays.

Les besoins de financement dans les finances publiques font référence à la différence entre les dépenses publiques et les recettes fiscales. Lorsque les dépenses excèdent les recettes, l'État ou les collectivités publiques doivent recourir à des mécanismes de financement pour combler ce déficit. Ces besoins peuvent être générés par plusieurs facteurs, entre autres les dépenses publiques courantes et d'investissement, les politiques économiques et sociales, la gestion de la dette publique et les fluctuations économiques.

Ce chapitre vise à analyser le cadre conceptuel et théorique des besoins de financement dans le contexte des finances publiques, en détaillant les types de financement, les raisons des besoins de financement et les théories économiques qui influencent la gestion des finances publiques.

1. Les dépenses publiques courantes et d'investissement

Les dépenses publiques comprennent à la fois les dépenses courantes (salaires des fonctionnaires, achats de biens et services, paiement des pensions, etc.) et les dépenses d'investissement (infrastructures, équipements publics, etc.). Le financement de ces dépenses est crucial pour assurer la continuité des services publics et la modernisation des infrastructures.

2. Les politiques économiques et sociales

Les besoins de financement peuvent également découler de la mise en œuvre de politiques économiques ou sociales spécifiques, comme la réduction des inégalités, la protection sociale, ou la gestion des crises (exemple : crise sanitaire ou économique ou catastrophe naturelle).

3. La gestion de la dette publique

Les besoins de financement sont souvent liés au service de la dette publique, qui inclut le remboursement du principal et le paiement des intérêts. La gestion de la dette est un facteur déterminant dans l'ampleur des besoins de financement d'un pays.

4. Les fluctuations économiques

En période de récession économique, les recettes fiscales (notamment l'impôt) tendent à diminuer, tandis que les dépenses sociales (comme les allocations chômage) augmentent. Cela génère des besoins de financement supplémentaires pour l'État.

5. Types de financement dans les finances publiques

Les besoins de financement dans le secteur public peuvent être couverts par diverses sources de financement, tels que le financement par l'emprunt, le financement par les recettes fiscales, le financement par la monétisation de la dette et les financements externes.

5.1. Le financement par l'emprunt

L'emprunt public constitue l'un des principaux moyens de financement des besoins de l'État. Les emprunts peuvent être effectués sous forme de :

- Emprunts à court terme (bons du Trésor) : Utilisés pour couvrir des besoins de financement temporaires, généralement inférieurs à un an ;
- Emprunts à long terme (obligations d'État) : Permettent de financer des projets d'investissement à long terme, et sont généralement émis sur les marchés financiers. L'État peut également émettre des obligations à taux fixes ou variables pour répondre à ses besoins de financement ;
- Prêts auprès des institutions financières internationales (Fonds Monétaire International (FMI), Banque mondiale (BM), etc.) : Dans le cadre de partenariats internationaux ou de prêts à faible taux d'intérêt pour financer des projets spécifiques.

5.2. Le financement par les recettes fiscales

Les recettes fiscales représentent la principale source de financement des besoins de l'État. Elles incluent notamment :

- L'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés : Source fondamentale de recettes fiscales, particulièrement pour les gouvernements des pays développés ;
- La TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) : Une des taxes indirectes les plus utilisées dans les systèmes fiscaux modernes ;
- Les taxes sur la production et la consommation : Ces taxes visent à financer des services publics tout en régulant la consommation de certains biens.

5.3. Le financement par la monétisation de la dette

La monétisation de la dette consiste à demander à la banque centrale de financer directement les besoins de financement de l'État par la création monétaire. Cette pratique peut entraîner des risques d'inflation si elle est utilisée de manière excessive.

5.4. Les financements externes

Les pays en développement, en particulier, peuvent être amenés à solliciter des financements externes sous forme d'aide internationale, de dons ou de prêts à taux préférentiels pour financer leurs projets de développement et couvrir leurs besoins budgétaires.

6. Théories économiques qui soutiennent les besoins de financement en finances publiques

Les besoins de financement dans le secteur public sont influencés par plusieurs théories économiques qui guident les décisions de politique budgétaire et fiscale. Les théories du déficit budgétaire, de la soutenabilité de la dette, de l'efficacité fiscale et des stabilisateurs automatiques sont les plus pertinentes dans le domaine des finances publiques.

6.1. La théorie du déficit budgétaire

La théorie du déficit budgétaire analyse les implications des déficits publics et du recours à l'emprunt. Selon cette théorie, un déficit budgétaire peut être un outil nécessaire dans certains contextes économiques, par exemple, lors de crises économiques ou de périodes de récession. Cependant, l'accumulation de déficits excessifs peut entraîner une hausse de la dette publique, menaçant la stabilité financière d'un pays. L'équilibre budgétaire devient donc un objectif clé à moyen et long terme.

6.2. La théorie de la soutenabilité de la dette

La soutenabilité de la dette est un concept clé en finances publiques qui renvoie à la capacité d'un pays à gérer et rembourser sa dette publique sans mettre en péril ses finances. Selon cette théorie, un niveau de dette excessive peut nuire à la crédibilité de l'État, augmenter les coûts de financement à long terme et créer des tensions économiques.

6.3. La théorie du choix public (Public Choice Theory)

La théorie du choix public suggère que les décisions fiscales et budgétaires ne sont pas seulement guidées par des impératifs économiques, mais aussi par les intérêts politiques des gouvernants et des groupes d'intérêt. Les besoins de financement dans ce contexte peuvent être influencés par des décisions prises par des acteurs politiques cherchant à maximiser leur pouvoir.

6.4. La théorie des stabilisateurs automatiques

Les stabilisateurs automatiques désignent des mécanismes fiscaux qui modulent les besoins de financement en fonction de la conjoncture économique. Par exemple, en période de récession, les dépenses sociales (allocations chômage, aides sociales) augmentent automatiquement, ce qui alourdit les besoins de financement sans qu'une décision explicite de l'État ne soit nécessaire. Ces mécanismes aident à lisser les cycles économiques en fournissant un soutien automatique en période de crise.

Ainsi, les besoins de financement dans les finances publiques sont un aspect central de la gestion économique d'un pays. Comprendre les différents types de financement et les théories économiques qui sous-tendent les décisions fiscales et budgétaires est essentiel pour garantir la stabilité économique à long terme. Bien que le financement par emprunt soit un recours courant, il est important pour les gouvernements de maintenir un équilibre entre les différents mécanismes de financement et de veiller à la soutenabilité de la dette publique. La gestion des finances publiques doit être réfléchie de manière à assurer la couverture des besoins immédiats, tout en préservant la viabilité à long terme des finances de l'État.

Les finances publiques sont cruciales pour assurer le bon fonctionnement de l'État et le financement des services publics, des infrastructures et des politiques sociales. Cependant, dans certains contextes économiques, les ressources nationales peuvent être insuffisantes pour répondre aux besoins budgétaires, en particulier dans les pays en développement ou

en période de crise. Pour combler ces déficits financiers, les gouvernements peuvent se tourner vers des sources de financement internationales. Ces différentes sources internationales de financement peuvent se résumer en fonction de leur caractéristiques, avantages et inconvénients, ainsi que leur rôle dans le soutien aux gouvernements face à des besoins de financement externes.

7. Les principales sources internationales de financement pour les finances publiques

Les sources de financement international se déclinent principalement en trois catégories : l'aide bilatérale, l'aide multilatérale et les marchés financiers internationaux. Chacune de ces sources offre des opportunités mais aussi des défis spécifiques pour les pays bénéficiaires.

7.1. L'aide bilatérale

L'aide bilatérale est fournie directement par un pays à un autre sous forme de prêts ou de subventions. Ce financement est souvent octroyé par des pays donateurs ou des agences gouvernementales spécifiques comme l'USAID (Agence des États-Unis pour le développement international) et l'Agence Française de Développement (AFD), et orientée vers des secteurs stratégiques. Le caractère flexible impose une dépendance vis-à-vis de l'État donateur. L'aide bilatérale est constituée de prêts concessionnels et des subventions.

- Prêts concessionnels : Ces prêts sont généralement accordés à des conditions plus favorables que celles offertes par les marchés financiers (taux d'intérêt faibles, périodes de remboursement longues, voire des périodes de grâce) ;
- Subventions : Certaines aides bilatérales prennent la forme de subventions, qui n'ont pas à être remboursées. Elles sont souvent destinées à des projets spécifiques (infrastructures, santé, éducation).

7.2. L'aide multilatérale

L'aide multilatérale est fournie par des institutions internationales telles que le FMI, la BM, la Banque Africaine de Développement (BAD) qui regroupent plusieurs pays donateurs. Ces institutions financent généralement des projets de grande envergure et des réformes structurelles dans les pays en développement.

L'aide multilatérale soutien des projets à grande échelle et pour des réformes structurelles avec des prêts souvent à des conditions très avantageuses et avec des périodes de remboursement flexibles. L'aide est constituée des prêts multilatéraux et des subventions :

- Prêts multilatéraux : sont souvent à faible taux d'intérêt et à long terme. Les conditions sont généralement plus strictes que celles des prêts bilatéraux, avec des exigences en matière de gouvernance et de réformes économiques.
- Subventions : sont parfois accordées pour des projets spécifiques (ex : aide alimentaire, lutte contre les pandémies).

7.3. Les marchés financiers internationaux

Les gouvernements peuvent se tourner vers les marchés financiers internationaux pour lever des fonds par l'émission de titres de dette publique. Ces titres peuvent être sous forme d'obligations ou de bons du Trésor émis sur les marchés des capitaux mondiaux.

- Emprunts obligataires : Les gouvernements émettent des obligations sur les marchés financiers pour financer leurs déficits. Ces emprunts sont rémunérés par un taux d'intérêt et ont des échéances variables.

- ❑ Obligations souveraines : Des titres de dette à long terme qui peuvent être achetés par des investisseurs institutionnels, des banques ou des particuliers.

Ces emprunts peuvent être émis en devises locales ou en devises étrangères (généralement en dollars ou euros).

Les emprunts obligataires peuvent entraîner une lourde charge de la dette, avec des taux d'intérêt relativement élevés, surtout pour les pays en développement. La volatilité des marchés financiers peut rendre ces financements plus coûteux en période de crise ou d'instabilité économique.

7.4. Les prêts à faible coût via des institutions spécialisées

Les prêts à faible coût sont des formes de financement accordées par des institutions internationales, régionales ou multilatérales, dans le but de soutenir des projets de développement économique, social ou environnemental. Ces prêts sont proposés à des conditions bien plus avantageuses que celles du marché, notamment grâce à des taux d'intérêt réduits (souvent proches de zéro), des périodes de remboursement étendues, voire des périodes de grâce initiales durant lesquelles aucun remboursement n'est exigé.

Ces financements proviennent généralement d'organisations comme :

- Le Fonds Vert pour le Climat, (Green Climate Fund - GCF) (GCF), qui soutient des projets liés à la lutte contre le changement climatique.
- La Banque mondiale, qui propose des prêts concessionnels via l'Association internationale de développement (IDA).
- La Banque africaine de développement (BAD) ou la Banque asiatique de développement (BAD), qui ciblent des projets régionaux stratégiques.
- D'autres organismes spécialisés comme l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), dans des contextes énergétiques durables.

Les prêts à faible coût sont souvent accordés dans le cadre de partenariats public-privé, de programmes d'aide au développement, ou de projets structurants pour des pays en voie de développement. Ils visent non seulement à alléger la charge financière des États bénéficiaires, mais aussi à encourager la mise en œuvre de politiques responsables en matière d'environnement, de santé publique, d'éducation ou d'infrastructures.

7.5. Les financements export

Parmi ces instruments, un instrument spécifique est utilisé par plusieurs pays. Les crédits à l'exportation qui sont des prêts ou des garanties financières accordés aux entreprises pour leur permettre de financer leurs exportations de biens et de services vers d'autres pays.

Ces mécanismes sont souvent utilisés par les gouvernements ou par des institutions financières spécialisées pour soutenir les entreprises nationales, promouvoir les exportations et stimuler la croissance économique. Ils jouent un rôle clé dans le développement du commerce international, mais présentent également certains risques et défis, ce sont :

- ❑ Les crédits à court terme : Ces crédits sont généralement utilisés pour financer des transactions commerciales à court terme, comme l'achat de biens ou de services pour être livrés dans un délai de quelques mois ;
- ❑ Les crédits à moyen et long terme : Ces crédits sont utilisés pour financer des contrats d'exportation plus complexes et de plus longue durée, comme des projets d'infrastructures, des équipements industriels ou des technologies ;

- Les garanties publiques : Les gouvernements peuvent offrir des garanties pour réduire le risque d'impayés pour les exportateurs, ce qui rend les crédits plus accessibles et à des conditions plus favorables.

Les crédits à l'exportation peuvent être financés par des banques commerciales, des institutions publiques, ou par des organismes internationaux, et peuvent être soutenus par des assurances ou des garanties publiques, comme celles offertes par des institutions telles que la Coface en France ou Export-Import Bank aux États-Unis.

Les crédits à l'exportation offrent de nombreux avantages, tant pour les exportateurs que pour l'économie nationale dans son ensemble. Voici les principaux avantages :

- ✓ Soutien à la compétitivité des entreprises

Les crédits à l'exportation permettent aux entreprises, notamment les petites ou moyennes entreprises (PME), de financer leurs ventes à l'international. Cela leur donne une facilité d'accès au marché mondial en réduisant le risque financier lié à l'exportation.

Grâce aux crédits à l'exportation, les entreprises peuvent offrir des conditions de paiement plus attractives à leurs clients étrangers, ce qui peut les aider à se différencier de leurs concurrents sur les marchés internationaux.

- ✓ Stimulation de la croissance économique

En facilitant l'accès aux marchés internationaux, les crédits à l'exportation encouragent les exportations ; ce qui a un effet direct sur la croissance économique nationale. L'augmentation des exportations conduit à la création d'emplois et à l'amélioration de la balance commerciale.

- ✓ Réduction du risque pour les exportateurs

Les crédits à l'exportation, surtout ceux garantis par des institutions publiques, offrent une protection contre le risque de non-paiement, ce qui est souvent un obstacle majeur pour les entreprises souhaitant se lancer à l'international.

Les gouvernements ou les institutions d'assurance-export offrent des garanties qui couvrent le risque de non-paiement des clients étrangers (garantie contre les défauts de paiement), surtout dans les marchés à risque.

- ✓ Financement à des conditions favorables

Les crédits à l'exportation sont souvent offerts à des taux d'intérêt compétitifs et avec des modalités de remboursement souples. Cela permet aux exportateurs d'emprunter à des conditions avantageuses, facilitant ainsi le financement de leurs projets à l'international.

Les taux d'intérêt sont souvent inférieurs à ceux des prêts commerciaux classiques, et les durées de remboursement peuvent être étendues pour correspondre aux cycles de paiement des contrats d'exportation.

- ✓ Diversification des marchés et des produits

Les crédits à l'exportation permettent aux entreprises de diversifier leurs marchés et produits, en leur donnant la capacité de pénétrer de nouveaux marchés où elles n'auraient pas été en mesure d'aller sans un soutien financier.

Les entreprises peuvent tester de nouveaux produits et accéder à des marchés géographiques variés, en particulier ceux considérés comme trop risqués sans une forme de soutien financier.

Bien que les crédits à l'exportation présentent plusieurs avantages, ils comportent également certains inconvénients et risques, tels que le risque de surendettement, le risque de dépendance à l'égard du financement public, la distorsion de la concurrence, le risque politique et économique, et le risque de mauvaise allocation des ressources qu'il est important de prendre en compte.

Les crédits à l'exportation sont des instruments puissants pour soutenir la compétitivité des entreprises, stimuler la croissance économique et favoriser l'expansion des exportations. Ils offrent des avantages importants en termes de financement et de réduction des risques pour les exportateurs, notamment grâce aux garanties et à des conditions de financement attractives.

Tableau 1 : comparatif des principales sources internationales de financement public

Source de financement	Accessibilité	Flexibilité	Coût (taux d'intérêt)	Délais de décaissement	Opportunités	Défis / Contraintes
Aide bilatérale	Moyenne à élevée	Élevée	Faible à nul	Variable	Accès rapide, relation directe, financement ciblé	Dépendance au pays donateur, influence géopolitique possible
Aide multilatérale	Moyenne	Moyenne	Très faible (concessionnel)	Moyens à longs	Projets structurants, accompagnement technique, stabilité	Procédures complexes, conditions strictes, exigence de réformes
Marchés financiers internationaux	Élevée (pour pays notés)	Faible	Élevé	Rapide	Accès à de grands volumes, pas de conditionnalité politique	Volatilité des marchés, coûts élevés, risque de surendettement
Prêts à faible coût (institutions spécialisées)	Moyenne	Moyenne à élevée	Très faible (0–1 %)	Moyens	Favorise le développement durable, conditions souples, cofinancement PPP possible	Accès conditionné à des projets ciblés, délais d'approbation parfois longs
Financements export	Moyenne à élevée	Moyenne	Compétitifs	Variable	Soutien aux entreprises nationales, compétitivité à l'export	Risque politique, dépendance aux garanties publiques, ciblage limité (exportateurs)

8. Normes et standards internationaux des besoins de financement, y compris les marqueurs de Rio

Les besoins de financement, en particulier dans les domaines des finances publiques et du financement du développement, représentent un enjeu central pour les gouvernements, les institutions internationales et les acteurs économiques mondiaux. Pour garantir une orientation efficace des flux financiers vers des objectifs de développement durable, un ensemble de normes et de standards internationaux a été élaboré. Ces normes visent à assurer une allocation efficiente et transparente des ressources, tout en intégrant des critères de durabilité, d'impact social et environnemental. Elles permettent non seulement de renforcer la cohérence des politiques publiques et des investissements, mais aussi de mesurer la contribution réelle des financements aux objectifs globaux de développement durable (ODD).

Parmi ces outils normatifs, l'un des plus importants est le système des Marqueurs de Rio, mis en place par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Ce système permet d'évaluer, classer et suivre les financements publics internationaux selon leur contribution aux enjeux environnementaux mondiaux.

Les marqueurs de Rio sont un système développé par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), utilisé pour classer les financements en fonction de leur contribution à trois Conventions de Rio :

1. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;
2. La Convention sur la diversité biologique (CDB) ;
3. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD).

Ces marqueurs permettent de classer les financements selon leur impact sur ces trois domaines environnementaux spécifiques :

- L'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La lutte contre la désertification et la gestion durable des terres.

Les marqueurs sont utilisés pour identifier, suivre et analyser les flux financiers destinés à des projets de développement. Ils permettent d'**attribuer un score** aux projets en fonction de leur objectif principal et, dans certains cas, de leur objectif secondaire, selon leur contribution aux objectifs de ces trois conventions environnementales. Les marqueurs de Rio sont organisés autour de trois principaux objectifs environnementaux :

1. L'atténuation du changement climatique : Les financements sont classés comme contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou à la promotion d'énergies propres et renouvelables, de l'efficacité énergétique, etc.
2. L'adaptation au changement climatique : Ces financements visent à aider les pays vulnérables à faire face aux impacts du changement climatique, en renforçant la résilience des communautés et des infrastructures face aux phénomènes climatiques extrêmes (ex : inondations, sécheresses).
3. La préservation de la biodiversité et la lutte contre la dégradation des terres : Les projets liés à la conservation des écosystèmes, la gestion durable des ressources

naturelles et la lutte contre la déforestation sont classés selon leur impact sur la biodiversité et les écosystèmes terrestres.

Les marqueurs sont appliqués à chaque projet de financement, et ils permettent de catégoriser l'impact environnemental en trois niveaux :

- **Marqueur principal** : Le projet a pour objectif principal de contribuer à l'un des trois domaines environnementaux (atténuation, adaptation, biodiversité). Par exemple, un projet d'énergie solaire est classé sous le marqueur principal pour l'atténuation du changement climatique.
- **Marqueur secondaire** : Le projet contribue de manière significative à l'objectif environnemental, mais ce n'est pas son objectif principal. Par exemple, un projet d'infrastructure qui réduit les émissions de carbone mais dont l'objectif principal est la construction d'infrastructures de transport pourrait être classé sous ce marqueur.
- **Pas de contribution** : Ce marqueur est attribué aux projets qui n'ont pas d'impact ou de contribution significative dans ces domaines environnementaux.

8.1. Normes et standards internationaux

Les besoins de financement sont évalués et orientés par un ensemble de normes et de standards internationaux. Ces normes sont élaborées par des institutions comme l'Organisation des Nations Unies (ONU), la BM, le FMI, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) et des groupes de pays, afin d'assurer une gestion transparente, efficace et éthique des financements publics et privés.

□ Objectifs de Développement Durable (ODD)

Adoptés en 2015 par les États membres des Nations Unies, les ODD définissent un cadre global pour orienter les financements et les investissements vers des projets qui visent à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous d'ici 2030. Les ODD sont au cœur des politiques publiques internationales et influencent les besoins de financement à travers plusieurs mécanismes :

- **Alignement avec les ODD** : Les financements doivent viser à atteindre des objectifs spécifiques, tels que l'accès universel à l'éducation (ODD 4), la réduction des inégalités (ODD 10) ou l'action pour le climat (ODD 13) ;
- **Suivi et rapports** : Les pays sont tenus de rendre compte de leurs progrès vers les ODD, ce qui a conduit à l'adoption de normes internationales de transparence et de suivi des investissements.

□ Normes de la BM et du FMI

Les normes de financement de la BM et du FMI sont essentielles dans l'accompagnement des pays en développement pour combler leurs besoins de financement, notamment dans les secteurs de l'infrastructure, de la santé, et de l'éducation. Ces institutions encouragent le respect de principes comme :

- *La soutenabilité de la dette* : Les pays doivent s'assurer que leurs emprunts externes restent soutenables, en évitant une accumulation excessive de dettes à des conditions insoutenables ;
- *L'efficacité des dépenses publiques* : Les financements doivent être alloués de manière à maximiser leur impact, et non simplement pour atteindre des objectifs financiers ;
- *La gouvernance et la transparence* : Des critères rigoureux sont appliqués pour s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière transparente et efficace.

□ Normes de l'OCDE

L'OCDE joue également un rôle clé dans la définition des normes internationales de financement. L'OCDE promeut des standards qui incluent :

- *Les principes de gestion des financements publics* : Ces principes visent à assurer la transparence dans l'allocation et l'utilisation des ressources publiques, en établissant des mécanismes de contrôle rigoureux ;
- *Les financements pour le climat* : L'OCDE met en place des mécanismes pour encourager l'intégration des considérations climatiques dans les financements publics et privés, en accord avec l'Accord de Paris.

8.2. Les marqueurs de Rio

Les marqueurs de Rio sont un système de classification développé par l'OCDE pour évaluer et suivre l'intégration des objectifs des 3 Conventions de Rio dans l'aide publique au développement (APD).

□ Historique et contexte des marqueurs de Rio

Le terme "Marqueurs de Rio" fait référence aux conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue en 1992 à Rio de Janeiro, qui a abouti à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, ainsi qu'à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Depuis lors, l'OCDE a développé un cadre pour marquer les financements.

Les marqueurs de Rio sont utilisés pour identifier et mesurer l'intégration des questions environnementales dans les financements, en particulier l'aide au développement.

Les marqueurs de Rio jouent un rôle crucial dans plusieurs aspects du financement international pour le développement durable :

1. **Suivi de l'efficacité des financements** : Ils permettent de suivre les flux financiers attribués aux projets ayant un impact environnemental, en garantissant que les financements sont bien orientés vers les priorités climatiques et écologiques mondiales.
2. **Transparence et responsabilité** : Les marqueurs assurent une plus grande transparence dans l'allocation des ressources, ce qui permet aux parties prenantes (gouvernements, institutions internationales, société civile) de mieux comprendre comment les financements sont utilisés et de vérifier si les engagements internationaux en matière de financement climatique sont respectés.
3. **Alignement avec les objectifs mondiaux** : En facilitant l'alignement des projets de financement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les engagements climatiques globaux, les marqueurs de Rio renforcent l'impact global des financements sur le climat et la durabilité environnementale.
4. **Mobilisation des financements** : En fournissant un cadre structuré et cohérent, les marqueurs de Rio aident à mobiliser davantage de financements privés et publics pour des projets environnementaux, en rendant plus visibles les avantages environnementaux des projets financés.

□ Les trois marqueurs de Rio

Les *marqueurs de Rio* permettent de suivre la contribution des financements publics aux objectifs environnementaux (lutte contre le changement climatique, préservation de la

biodiversité, lutte contre la désertification). Chaque activité financée est classée selon son degré d'objectif environnemental (objectif principal, significatif ou non ciblé). Grâce à un système de **pondération standardisé** (par exemple : 100 % si l'environnement est l'objectif principal, 40 % si c'est un objectif significatif), on peut **estimer la part réelle du budget attribuée à l'environnement** dans les dépenses publiques ou les flux d'aide au développement. Cela permet une meilleure transparence, un suivi plus précis des engagements, et aligne les financements avec les priorités de développement durable.

L'OCDE utilise trois marqueurs de Rio principaux pour identifier et classer les projets de financement :

- *Marqueur 2 : Objectifs principaux en matière d'environnement* : Ce marqueur est attribué aux projets dont l'objectif principal est de contribuer à la protection de l'environnement. Par exemple, des projets liés à la gestion des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité, ou la réduction des émissions de GES.
- *Marqueur 1 : Objectifs secondaires en matière d'environnement* : Les projets qui intègrent des considérations environnementales, mais de manière secondaire, se voient attribuer ce marqueur. Cela inclut des projets qui ont des objectifs de développement, mais qui comportent également des éléments visant à réduire l'impact environnemental (par exemple, des projets d'infrastructure qui intègrent des solutions écologiques).
- *Marqueur 0 : Pas d'objectif environnemental* : Ce marqueur est attribué aux projets qui ne poursuivent pas d'objectif environnemental direct ou secondaire.

□ Importance des marqueurs de Rio dans le financement international

Les marqueurs de Rio jouent un rôle essentiel dans le suivi et la traçabilité des financements internationaux liés à l'environnement. Initialement développés par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, ils permettent d'évaluer dans quelle mesure les flux financiers (notamment l'aide publique au développement) contribuent aux trois grandes conventions issues du Sommet de la Terre de Rio en 1992 : le changement climatique, la biodiversité, et la lutte contre la désertification. En appliquant une méthodologie commune de classification et de pondération, ces marqueurs permettent de mesurer les engagements réels et d'assurer la cohérence entre les politiques budgétaires et les objectifs de développement durable (ODD).

De plus, plusieurs pays ont développé leurs propres systèmes de marqueurs nationaux, adaptés à leurs priorités, cadres budgétaires et stratégies environnementales. Cela permet un meilleur alignement entre les politiques publiques nationales et les engagements internationaux, tout en facilitant le dialogue avec les partenaires techniques et financiers.

Les marqueurs de Rio jouent un rôle stratégique dans le financement du développement durable. Ils permettent aux institutions financières internationales, bailleurs de fonds et gouvernements de vérifier concrètement si leurs financements contribuent effectivement aux engagements environnementaux mondiaux, notamment ceux pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. En classant chaque projet selon son niveau de contribution environnementale, ces marqueurs offrent une méthode fiable pour évaluer l'impact climatique ou écologique des financements.

Ils servent aussi d'outil de suivi et de reporting, les gouvernements et les institutions internationales peuvent ainsi rendre compte de leurs efforts en matière d'environnement, aussi bien à leurs citoyens qu'à la communauté internationale. Cela permet une plus grande

transparence et une meilleure redevabilité dans l'allocation des ressources publiques ou de l'aide extérieure.

Enfin, les marqueurs de Rio ont une fonction d'orientation stratégique des investissements : ils aident les décideurs à prioriser les projets qui présentent une forte valeur ajoutée environnementale, en canalisant les financements vers ceux qui ont un impact réel sur le climat, la biodiversité ou la lutte contre la désertification. Ils soutiennent ainsi la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), et en particulier l'ODD 13 qui vise à renforcer l'action contre le changement climatique.

L'intégration des **standards internationaux** et des **marqueurs environnementaux** dans la gestion des financements publics est essentielle pour garantir que les ressources allouées par les gouvernements contribuent efficacement aux **Objectifs de Développement Durable (ODD)**. Les ODD, adoptés par les Nations Unies en 2015, fixent des priorités mondiales pour l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'égalité, la protection de l'environnement et le renforcement de la paix.

Afin de répondre aux défis mondiaux de demain, tels que les **changements climatiques**, la **perte de biodiversité** et la **dégradation des terres**, il est impératif que les financements publics soient dirigés vers des projets qui soutiennent ces priorités, tout en respectant les principes de durabilité sociale, économique et environnementale dans les ordres suivants :

1. **Alignement avec les ODD** : En intégrant les **marqueurs de Rio** dans la gestion des financements publics, les pays peuvent s'assurer que leurs investissements sont alignés avec les **ODD** relatifs à l'environnement, tels que :
 - o **ODD 13 (Action climatique)** : Atténuation et adaptation aux effets du changement climatique ;
 - o **ODD 14 (Vie aquatique)** et **ODD 15 (Vie terrestre)** : Préservation des écosystèmes et de la biodiversité ;
 - o **ODD 12 (Consommation et production responsables)** : Gestion durable des ressources naturelles et réduction de l'empreinte écologique.
2. **Responsabilité et transparence** : L'intégration des marqueurs dans la gestion des financements publics permet une meilleure **transparence** dans l'allocation des ressources. Elle donne aux citoyens, aux organisations internationales et à la société civile une vue claire de l'impact environnemental des projets financés. Cela favorise également la **responsabilité** des gouvernements dans la réalisation de leurs engagements envers les ODD et les accords climatiques mondiaux.
3. **Amélioration de l'efficacité des investissements** : L'utilisation des standards et des marqueurs dans la gestion des finances publiques permet de **prioriser les projets** à fort impact, tout en évitant de financer des initiatives qui ne répondent pas aux critères de durabilité ou qui risquent de compromettre les objectifs environnementaux globaux. Elle contribue à maximiser l'impact des ressources publiques, en orientant les financements vers les secteurs les plus stratégiques.
4. **Mobilisation de financements supplémentaires** : L'intégration des marqueurs dans la gestion des financements publics peut également servir de levier pour **mobiliser des financements privés**. Les investisseurs, notamment ceux intéressés par des **investissements responsables**, sont de plus en plus à la recherche de projets qui respectent des critères environnementaux stricts. Les marqueurs permettent de rendre ces critères clairs et mesurables, augmentant ainsi la **confiance des investisseurs** dans les projets financés par des fonds publics.
5. **Réponse aux défis mondiaux** : Les défis mondiaux de demain, tels que l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, la montée du niveau des mers, la perte rapide de biodiversité et la gestion des ressources en eau, nécessitent

des réponses globales coordonnées. En intégrant les standards et les marqueurs, les financements publics peuvent jouer un rôle clé dans **l'atténuation de ces crises** tout en soutenant les **pays vulnérables** dans leur transition vers un développement résilient et durable.

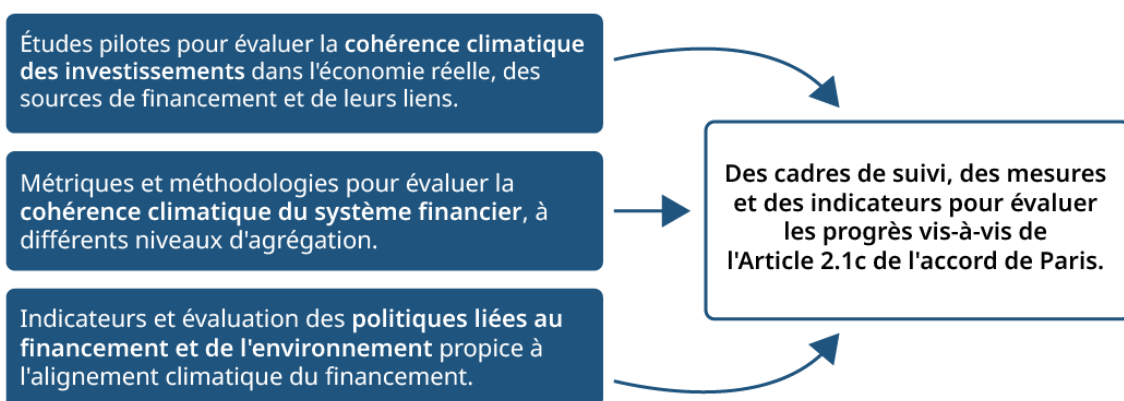
III- Méthodologie d'Évaluation des Besoins de Financement et du Soutien Reçu

1. Benchmark international des méthodologies d'évaluation des besoins de financement

L'évaluation des besoins de financement climatique est devenue un exercice central dans la mise en œuvre de l'**Accord de Paris**, notamment à travers son article 2.1(c), qui vise à orienter les flux financiers vers un développement sobre en carbone et résilient. L'accord insiste également, à travers l'article 13, sur l'importance de la transparence des informations liées aux besoins de financement, ainsi qu'au soutien reçu.

Pour répondre à ces exigences, plusieurs institutions internationales ont développé des **méthodes et outils de référence** permettant aux pays de mieux identifier, structurer et présenter leurs besoins de financement :

- Le **NDC Partnership** propose une démarche structurée pour traduire les CDN en plans d'investissement concrets, avec des outils d'estimation des besoins, d'alignement avec les priorités nationales, et de coordination du soutien international.
- La **Climate Policy Initiative (CPI)** fournit des méthodes pour suivre les flux financiers climatiques (climate finance tracking), analyser les écarts entre besoins et financements disponibles, et orienter les ressources vers les secteurs prioritaires.
- Le **GCF** et le **Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF)** exigent que les pays bénéficiaires présentent des estimations claires, chiffrées et justifiées de leurs besoins, souvent sous forme de cadres logiques, de scénarios de coûts, et de co-bénéfices attendus.



Les **banques de développement** (BM, BAD, etc.) ont adopté des approches comparables, incluant des matrices d'évaluation financière, des grilles d'impact et des outils d'analyse coûts-bénéfices.

L'**OCDE**

Ces méthodologies ont plusieurs points communs :

- Elles s'appuient sur une **approche sectorielle** : les besoins sont détaillés par domaine (énergie, agriculture, eau, etc.) ;
- Elles favorisent un **alignement avec les objectifs nationaux** et les CDN ;
- Elles privilégient une **logique de résultats**, en mettant l'accent sur l'efficacité des investissements ;
- Et surtout, elles permettent une **comparabilité internationale**, utile pour convaincre les bailleurs de fonds.

Enfin, l'**Accord de Paris** a prévu que ces informations soient rapportées régulièrement dans des documents comme les **BUR (Biennial Update Reports) /BTR (Biennial Transparency Reports)** ou les **communications nationales**, en utilisant des formats et tableaux standardisés. Jusqu'en 2023, les pays soumettaient des BUR (Rapports Biennaux Actualisés). À partir de 2024, dans le cadre du cadre renforcé de transparence de l'Accord de Paris, ils doivent désormais soumettre des BTR (Rapports Biennaux de Transparence). Cette transition marque un renforcement significatif des exigences en matière de suivi, de notification et de vérification des financements climatiques, avec une attention accrue portée à la qualité, à la cohérence et à la comparabilité des données. Elle vise à assurer une meilleure transparence dans l'allocation, l'utilisation et l'impact des ressources financières mobilisées pour la lutte contre le changement climatique.

2.Pratiques nationales en Côte d'Ivoire en matière d'évaluation et de mobilisation du financement d'analyse de besoins de financement et de financement reçu pour l'action climatique

En Côte d'Ivoire, les pratiques d'évaluation des besoins de financement climatique se sont fortement structurées ces dernières années, sous l'impulsion des engagements pris au titre de l'Accord de Paris.

Cet accord encourage les pays à **communiquer régulièrement leurs besoins**, ainsi que les **types de soutien reçus ou attendus**, notamment à travers des mécanismes comme les **BUR/BTR** ou les **communications nationales**. La Côte d'Ivoire s'est progressivement dotée d'un ensemble de méthodes permettant de répondre à ces exigences, tout en s'adaptant à ses propres réalités.

Parmi les démarches les plus notables :

- Les **CDN**, dans leurs différentes versions, ont permis une première estimation multisectorielle des besoins, en distinguant les financements conditionnels (à rechercher auprès des partenaires) des financements inconditionnels (pris en charge par l'État).
- Le **Plan National d'Adaptation (PNA)** apporte un regard plus fin sur les besoins spécifiques à l'adaptation en termes d'actions concrètes et d'estimation de coût de réalisation de ces actions, en tenant compte des vulnérabilités locales et des priorités régionales.
- Plusieurs **programmes sectoriels** (énergie, agriculture, déchets, forêts...) ont aussi intégré des chiffrages dans leurs feuilles de route ou plans d'investissement.

- L'**Initiative pour la Finance Verte**, portée par le Ministère des Finances, vise à harmoniser les approches de suivi et à centraliser les données liées aux flux de financements climatiques.
- Les plans Climat Territoriaux
- Les politiques sectorielles
- Le PIP (Plan d'Investissement Prioritaire) qui donne une vue synoptique des grandes orientations de la politique gouvernementale
- Pourquoi les infos communiquées dans le tableau ne reprennent pas tous les éléments du cadre de référence ? (L'utilisation prévu, l'impact et résultats estimés, le statut –ENGAGE OU RECU)

Pour présenter ces informations dans le cas spécifique de la transparence climatique, la Côte d'Ivoire utilise des **formats de restitution structurés**, généralement sous forme de **tableaux** synthétiques. Ces tableaux permettent de visualiser :

- Les besoins financiers par secteur ;
- Les financements déjà reçus (dons, prêts, assistance technique...) ;
- Les partenaires contributeurs ;
- Les écarts ou lacunes à combler.

Secteur	Nom de la Politique / mesure / actions	Titre (de l'activité, du programme ou projet)	Description	Date du début	Date du début	Montant estimé		Instrument financier prévu	Type d'appui (adaptation, atténuation, intersectoriel)	Contribution aux technologies et/ou renforcement des capacités	Documents projet
						Montant en CFA	Montant en USD				
Energie	Mise en place de centrales électriques éolienne pour exploiter les réserves éoliennes dans la production d'électricité en Côte d'Ivoire.	Projet 1									
		Projet 2									

Tableau SEQ Figure * ARABIC 1: Exemple de tableau sur les types de soutiens reçu, sources : BTR Côte d'Ivoire 2024

Ces tableaux sont notamment présents dans :

- Les **BUR (Biennial Update Reports)/ BTR (Biennial Transparency Reports)** soumis à la CCNUCC ;
- Les **rapports de suivi des CDN** ;
- Ou encore les **documents stratégiques nationaux** de planification climatique.

Malgré les progrès réalisés, plusieurs défis demeurent :

- L'absence d'un **cadre méthodologique commun** entre les secteurs ;
- Des écarts de capacité dans les méthodes de chiffrage ;
- Et un **besoin de renforcement de la traçabilité** des financements, notamment au niveau local.

C'est pourquoi la Côte d'Ivoire s'engage à consolider ses efforts **pour la consolidation d'une méthodologie nationale harmonisée**, plus robuste, cohérente avec les standards internationaux, et capable de répondre aux exigences de transparence et de performance.

Disposons-nous de méthode fiable pour l'évaluation des besoins de financements ?

3.Approche Méthodologique Globale

L'approche méthodologique qui serait adéquate pour l'évaluation des besoins de financement et du soutien reçu repose sur une **logique structurée, progressive, intégrée et inclusive**, combinant à la fois les **références internationales**, les **bonnes pratiques nationales**, et les **spécificités contextuelles** de la Côte d'Ivoire.

Elle vise à fournir un cadre cohérent permettant de :

- Quantifier de manière réaliste les besoins en financement climat par secteur et par type d'action (atténuation, adaptation, transversale) ;
- Identifier clairement les soutiens techniques, financiers ou institutionnels déjà reçus ou en attente ;
- Fournir une base analytique robuste pour la mobilisation de ressources supplémentaires, la planification stratégique et la redevabilité.

L'approche s'articule autour de **quatre grandes étapes** qui sont présentés dans la figure suivante :



Principes directeurs transversaux de la méthodologie

- **Approche participative et multi-acteurs** : implication systématique des acteurs publics, privés et non étatiques dans la collecte et la validation des données ;
- **Alignement aux standards internationaux** : notamment avec les exigences de la CCNUCC et l'Accord de Paris ainsi que des bailleurs de fonds ;
- **Alignement aux politiques et programmes nationaux** : PND, PNA, PNIA
- **Intégration du genre, des territoires et de la vulnérabilité** : afin d'assurer une approche inclusive et équitable dans l'évaluation des besoins ;
- **Adaptabilité et évolutivité** : la méthode est conçue pour être mise à jour régulièrement, en fonction de l'évolution des priorités nationales, des données disponibles, et des opportunités de financement.

3.1. Données Nécessaires et Sources Associées

La qualité et la robustesse de toute évaluation des besoins de financement dépendent directement de la disponibilité, de la fiabilité et de la cohérence des **données mobilisées**. Pour garantir une analyse crédible et utile à la prise de décision, il est essentiel d'identifier en amont les **types de données requis**, ainsi que leurs **sources potentielles**, en tenant compte à la fois des exigences internationales et des spécificités nationales.

3.1.1. Catégories de données requises

Les données nécessaires peuvent être regroupées en plusieurs grandes catégories :

- **Données sectorielles techniques**
 - Plans, stratégies ou feuilles de route sectorielles (énergie, agriculture, transport, eau, etc.)
 - Objectifs et cibles chiffrées par secteur (ex. : surfaces reboisées, émissions évitées)
 - Scénarios d'impact climatique et vulnérabilités (issus du PNA, études d'impacts, etc.)
- **Données financières**
 - Coûts unitaires des mesures d'atténuation ou d'adaptation
 - Estimations budgétaires existantes dans les plans d'investissement
 - Financements déjà mobilisés (montants, types d'instruments, conditions, sources)
- **Données institutionnelles**
 - Rôles et responsabilités des acteurs impliqués
 - Données sur les dispositifs existants de coordination et de suivi des financements climatiques
 - Dispositifs de suivi budgétaire vert et d'intégration du climat dans les plans nationaux
- **Données relatives au soutien international**
 - Liste des projets ou programmes soutenus par des bailleurs (GCF, GEF, PNUD, BAD, AFD, etc.)
 - Informations détaillées sur les instruments et la nature des appuis reçus : dons, prêts, subventions,.... Et appui financier, assistance technique ou transfert technologique, renforcement de capacités...

3.1.2. Sources principales de données

Les données proviennent de plusieurs sources, qu'il convient de croiser pour garantir l'exhaustivité :

- **Sources nationales institutionnelles**
 - Ministères sectoriels (Énergie, Agriculture, Eau, Transports, Santé, etc.)
 - Ministère de l'Environnement, Ministère du Plan, Ministère des Finances
 - Agence Nationale de Statistiques (ANStat)
 - Cellules techniques climat (CDN, PNA, PND, REDD+, etc.)
- **Sources documentaires**
 - Études techniques existantes (diagnostics sectoriels, plans d'action climat, etc.)
 - Rapports financiers ou d'évaluation de programmes et projets climatiques
- **Sources des PTF**
 - Bases de données de projets (GCF, GEF, PNUD, BM, etc.)
 - Rapports de suivi des aides (OCDE-CAD, Climate Funds Update, CPI)
 - Données de suivi budgétaire et ou de projets en cours

- o Les données issues de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD)
- **Sources locales et communautaires (le cas échéant)**
 - o Données collectées au niveau régional ou communal (notamment pour l'adaptation)
 - o Études participatives ou enquêtes terrain sur les besoins en financement ?

3.1.3. Critères de sélection des données et de préparation des données sur le financement climatique

Pour assurer la qualité des analyses, les données utilisées doivent respecter les critères suivants :

- **Pertinence** : données alignées avec les objectifs et champs d'évaluation ;
- **Fiabilité** : données vérifiées, issues de sources reconnues ou validées ;
- **Actualité** : données aussi récentes que possible (moins de 5 ans si disponibles) ;
- **Désagrégation** : données détaillées par secteur, région, population cible, etc. ;
- **Traçabilité** : données accompagnées de métadonnées ou de sources claires.
- **La comparabilité**

L'identification et la mobilisation de ces données constituent un préalable essentiel au bon déroulement des étapes suivantes de collecte, d'analyse et de restitution. Elles permettent aussi de préparer des supports conformes aux exigences des rapports BTR, tout en facilitant l'accès à des financements internationaux à travers des dossiers techniquement crédibles.

3.2. Méthodes de collecte et de comptabilisation des données

La collecte et la comptabilisation des données représentent une étape essentielle pour garantir la crédibilité, la transparence et la cohérence des estimations de besoins de financement et du soutien reçu. Cette étape doit s'appuyer à la fois sur une méthodologie claire, des procédures harmonisées, et une coordination interinstitutionnelle efficace.

3.2.1. Méthodes de collecte des données

La collecte repose sur deux grands canaux complémentaires :

3.2.1.a) Collecte documentaire (desk review)

- Analyse de documents existants : plans sectoriels, rapports budgétaires, CDN, PNA, PND, études de projets, rapports d'évaluation de programmes financés par les PTF ;
- Extraction de données quantitatives : coûts unitaires, enveloppes budgétaires, projections financières, indicateurs de performance ;
- Consolidation d'informations qualitatives : priorités sectorielles, arbitrages budgétaires, retours d'expérience sur la mise en œuvre.

3.2.1.b) Collecte institutionnelle et participative

- Enquêtes ciblées et consultations avec les ministères techniques, les agences d'exécution, les collectivités, les partenaires de mise en œuvre ;
- Organisation d'ateliers de validation ou de collecte directe (via questionnaires structurés) ;
- Utilisation d'outils collaboratifs (Google Forms, plateformes numériques ou feuilles de collecte Excel standardisées) pour capter des données homogènes.

3.2.2. Méthodes de comptabilisation des besoins de financement

Selon le niveau de maturité des actions et la disponibilité des données, plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour évaluer les besoins de financement climatique :

3.2.2.a) Estimation directe par coût unitaire

- Utilisée pour les projets ou mesures bien définis techniquement ;
- Exemple : coût par hectare reboisé, par km de route résiliente, par ménage électrifié, etc.

3.2.2.b) Extrapolation à partir de projets existants

- Application de ratios ou de coûts moyens issus de projets pilotes à plus grande échelle ;
- Adaptation des chiffres aux contextes locaux (rural/urbain, zones vulnérables...).

3.6.2.c) Budgétisation indicative basée sur scénarios

- Construction de scénarios d'intervention (minimum – réaliste – ambitieux) pour estimer les fourchettes de besoins financiers ; Cette méthode est utile pour les secteurs où les données précises sont encore limitées.

3.6.2.d) Utilisation de matrices logiques budgétisées

- Identification des intrants nécessaires par activité (ressources humaines, équipements, infrastructures, etc.) et conversion en coûts.

3.6.3. Comptabilisation des financements reçus

La comptabilisation des financements mobilisés repose sur les principes suivants :

- **Suivi par source de financement** : bilatéraux, multilatéraux, privés, fonds climat;
- **Classification par type d'instrument** : dons, prêts concessionnels/non concessionnels, garanties,;
- **Classification par nature** : indiquer si l'appui financier contient le transfert technologique et/ou le renforcement des capacités
- **Répartition par secteur, par type d'action (atténuation, adaptation, transversal), et par niveau d'intervention (national, local).**

Cette comptabilisation peut s'appuyer sur :

- Les **rapports financiers des partenaires** (GCF, GEF, BAD, AFD, etc.) ;
- Les **bases de données nationales** (Direction du Budget, DLCCTE , etc.) ;
- Les **systèmes de suivi du financement** climatique en place.

3.6.4. Harmonisation et centralisation des données

Pour garantir la qualité et la cohérence des données collectées :

- Des **modèles standards** de collecte doivent être utilisés par tous les acteurs (questionnaires, tableaux de synthèse) ;
- Une **plateforme de centralisation** (tableau Excel partagé ou base de données nationale) permet de consolider les contributions de tous les fournisseurs des données. Cela pourrait faciliter l'élaboration des BTR en s'assurant que les données collectées répondent à un format conforme aux exigences de la CCNUCC
- Un **point focal ou un comité technique** est chargé d'assurer la vérification et la cohérence des données.

3.3. Outils et Techniques d'Analyse

L'analyse des besoins de financement et du soutien reçu nécessite l'utilisation d'outils adaptés, permettant non seulement d'interpréter les données collectées, mais aussi de structurer des résultats exploitables pour la planification stratégique, le plaidoyer et le reporting international.

L'objectif est de traduire les données financières et techniques en informations claires, comparables et stratégiques, facilitant la prise de décision et la mobilisation de ressources.

Il faudra avoir une définition de la finance climatique en Côte d'Ivoire et une méthodologie pour classer le financement en atténuation, adaptation ou transversal et faire la pondération des montants pour le financement dont l'objectif principal n'est pas climatique.

3.3.1. Grilles d'analyse multi-critères

Ces grilles permettent d'évaluer et prioriser les mesures ou projets selon plusieurs dimensions :

- Pertinence climatique (atténuation, adaptation, co-bénéfices) ;
- Alignement avec les priorités nationales (CDN, PNA, PND...) ;
- Faisabilité technique et institutionnelle ;
- Rentabilité socio-économique et environnementale ;
- Potentiel d'absorption financière et de mise en œuvre.

Outil recommandé : matrice d'évaluation des priorités climatiques, utilisée notamment par le NDC Partnership et dans certains cadres GCF.

3.3.2. Tableaux dynamiques de synthèse

Une fois les données collectées et classées, elles sont intégrées dans des tableaux croisés dynamiques permettant :

- Une agrégation par secteur, période, type d'action (atténuation, adaptation) ;
- L'analyse des écarts de financement (besoins – financements reçus) ;
- L'identification des zones géographiques ou secteurs sous-financés.

3.3.3. Modèles économiques et budgétaires simplifiés

Selon les cas, il est pertinent d'appliquer :

- Des modèles de budgétisation par scénario : minimal, réaliste, ambitieux ;
- Des modèles d'analyse coûts-bénéfices (ACB) ou coûts-efficacité pour comparer les options ;
- Des projections financières pluriannuelles (horizon 2030/2050).

Ces approches aident à démontrer la viabilité financière des investissements climat et à hiérarchiser les interventions.

3.3.4. Outils SIG et géo-référencement (le cas échéant)

Pour les données à dimension territoriale (agriculture, forêt, eau, vulnérabilité, etc.), des outils de type Systèmes d'Information Géographique (SIG) peuvent être utilisés pour :

- Visualiser la répartition spatiale des besoins ou projets ;

- Superposer des couches de données : risques climatiques, pauvreté, infrastructures existantes ;
- Appuyer la priorisation géographique.

3.3.5. Plateforme nationale de suivi du financement climat

En Côte d'Ivoire, l'Initiative pour la Finance Verte, portée par le Ministère des Finances, vise à développer une plateforme numérique centralisée pour le suivi des flux financiers climatiques. Cette plateforme en cours de développement et pas encore opérationnelle permettra :

- De consolider l'ensemble des financements mobilisés (publics, privés, bilatéraux, multilatéraux) ;
- D'identifier les écarts de financement par rapport aux besoins estimés pour la mise en œuvre des CDN, le PNA, et les stratégies sectorielles ;
- De produire des tableaux de bord interactifs par secteur, partenaire, ou type d'instrument (don, prêt, etc.) ;
- D'alimenter les rapports BTR et les dialogues politiques avec les bailleurs de fonds.

Elle constituera un outil clé pour :

- Renforcer la transparence et la redevabilité ;
- Améliorer la coordination interinstitutionnelle autour des flux climat ;
- Optimiser la mobilisation future de financements par une traçabilité plus fine.

3.3.6. Outils numériques complémentaires et logiciels open source

En complément de cette plateforme nationale, plusieurs outils pratiques sont mobilisables à court terme et pourraient être utilisés par le pays :

- Excel et Google Sheets avancés pour les tableaux dynamiques de collecte et d'analyse ;
- COSTAB pour la budgétisation des projets d'investissement ; COSTAB est un logiciel de budgétisation pour les projets d'investissement, principalement utilisé dans l'agriculture et le développement par des organisations comme la FAO, la Banque mondiale et l'ARAA, permettant de calculer les coûts, contingences, taxes, changes, et de produire des tableaux de coûts, plans de financement, et profils de désengagement, tout en convertissant les coûts financiers en coûts économiques et en stockant les données dans Excel.
- Accès aux bases de données internationales : OECD-CAD, Climate Funds Update, CPI Landscape, etc.

3.4. Critères et Indicateurs d'Évaluation

L'évaluation des besoins de financement et du soutien reçu repose sur un système d'indicateurs bien défini, permettant de mesurer à la fois la cohérence, l'efficacité et la pertinence des actions planifiées ou mises en œuvre. Ces critères et indicateurs constituent le socle sur lequel s'appuient les analyses stratégiques, les rapports aux bailleurs, ainsi que les revues nationales de performance climatique.

3.4.1. Critères d'évaluation

Les critères sont définis pour couvrir l'ensemble du cycle d'évaluation, de l'identification des besoins à l'analyse des financements mobilisés. Ils se regroupent autour des axes suivants :

- **Cohérence stratégique**
 - Alignement avec les priorités des CDN, du PNA, du PND et des politiques sectorielles ;
 - Adéquation avec les ODD et les engagements de l'Accord de Paris.
- **Réalisme financier**
 - Pertinence des hypothèses de coût ;
 - Clarté dans les mécanismes de financement envisagés ;
 - Faisabilité des montants estimés.
- **Impact climatique**
 - Potentiel d'absorption ou d'augmentation des émissions (atténuation) ;
 - Potentiel de réduction de la vulnérabilité (adaptation) ;
 - Co-bénéfices environnementaux, économiques ou sociaux.
- **Efficacité de la mobilisation**
 - Taux de couverture des besoins par les financements mobilisés ;
 - Diversité et complémentarité des sources de financement (publiques, privées, bilatérales, multilatérales) ;
 - Accessibilité aux ressources climatiques internationales (GCF, GEF, etc.).
- **Traçabilité et transparence**
 - Capacité à suivre les flux de financement depuis la source jusqu'à l'exécution ;
 - Disponibilité et fiabilité des données ;
 - Conformité avec les exigences de reporting (BTR, etc.).

3.4.2. Typologie des indicateurs

Les indicateurs sont organisés selon trois niveaux complémentaires :

3.4.2.a) Indicateurs quantitatifs

- Montants estimés des besoins par secteur et par type d'action ;
- Financements mobilisés (par instrument, par bailleur, reçu/engagé, etc) ;
- Pourcentage de couverture des besoins (taux de financement) ;
- Nombre de projets ou programmes ayant reçu un appui financier externe.

3.4.2.b) Indicateurs qualitatifs

□ **Niveau d'intégration du climat dans les documents de planification sectorielle**

Cet indicateur mesure dans quelle mesure les considérations climatiques (atténuation et adaptation) sont prises en compte dans les politiques, plans et stratégies sectoriels (agriculture, énergie, transport, eau, etc.). Il évalue :

- **La présence explicite** de chapitres ou d'objectifs liés au changement climatique dans les documents stratégiques sectoriels.
- **L'articulation des priorités climatiques** avec les objectifs sectoriels (ex. : agriculture résiliente, énergie bas-carbone).
- **La prise en compte des CDN, PNA et ODD** dans les cadres sectoriels.
- **La transversalité** : le climat est-il considéré comme un enjeu transversal ou isolé ?

Exemple de critère de notation : 0 = Aucun contenu lié au climat ; 1 = Mention générale sans mesures précises ; 2 = Intégration partielle avec quelques actions concrètes ; 3 = Intégration complète et cohérente avec des objectifs chiffrés et un budget associé.

□ **Qualité des mécanismes de coordination intersectorielle**

Ce critère évalue la capacité institutionnelle du pays à assurer une coordination efficace entre les ministères, les agences techniques et les partenaires pour la mise en œuvre de l'action climatique. Il comprend notamment :

- **L'existence de structures formelles** de coordination (ex. : comités intersectoriels, plateformes nationales climat, groupes de travail techniques).
- **La fréquence et la régularité** des réunions de coordination.
- **Le partage de l'information et la transparence** entre secteurs.
- **L'inclusivité** du processus (participation des ministères sectoriels, de la société civile, du secteur privé).
- **Le leadership et l'autorité** de l'organe de coordination (souvent le ministère de l'Environnement ou le point focal climat).

Exemple de critère de notation : 0 = Pas de mécanisme identifié ; 1 = Mécanisme existant mais peu opérationnel ; 2 = Coordination occasionnelle avec quelques résultats ; 3 = Coordination active, fonctionnelle et multisectorielle.

□ **Clarté des stratégies de mobilisation de ressources**

Cet indicateur apprécie la qualité, la lisibilité et la cohérence des stratégies visant à mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre des actions climatiques. Il inclut :

- **La présence d'un document stratégique clair** (stratégie de financement climat, plan de financement des CDN, feuille de route financière).
- **La distinction entre ressources nationales et internationales**, et entre financements publics et privés.
- **L'identification des sources potentielles** de financement (FVC, Fonds pour l'environnement mondial, Adaptation Fund, banques de développement, financements innovants, etc.).
- **L'existence d'un cadre de suivi de la mobilisation** (KPI, tableaux de bord financiers, rapports annuels).

Exemple de critère de notation : 0 = Aucune stratégie identifiée ; 1 = Stratégie fragmentaire ou incomplète ; 2 = Stratégie élaborée mais sans plan de mise en œuvre ; 3 = Stratégie claire, complète et suivie dans le temps.

3.4.2.c) Indicateurs de performance et de résultat

- Évolution des émissions évitées (en tonnes équivalent CO₂) ;
- Population ou surface couverte par les mesures d'adaptation ;
- Degré d'absorption des fonds alloués (taux d'exécution financière) ;
- Progrès dans la mise en œuvre des engagements climatiques (indicateurs de CDN).

3.4.3. Exigences de compatibilité avec les standards internationaux

Tous les indicateurs sélectionnés sont conçus pour être compatibles avec :

- Les formats de la CCNUCC (BTR, tableaux normalisés) ;
- Les grilles d'analyse du GCF, du GEF, du NDC Partnership ;
- Les outils de suivi internationaux (ex : Climate Finance Tracking Methodology, OECD Rio Markers, etc.).

La base de données de la finance climatique facilitera :

- La comparabilité avec d'autres pays ;
- La communication stratégique auprès des bailleurs ;
- L'intégration dans les rapports de transparence exigés par l'Accord de Paris.
- La prise de décision stratégique pour une meilleure mobilisation des ressources.

3.5. Processus de Validation des Données

Le processus de validation constitue une étape clé de la méthodologie d'évaluation, car il garantit la fiabilité, la cohérence et la légitimité des données utilisées pour estimer les besoins de financement et comptabiliser les soutiens reçus. En l'absence de validation rigoureuse, les estimations risquent de manquer de crédibilité aux yeux des PTF, et de compromettre l'efficacité des stratégies de mobilisation.

3.5.1. Objectifs de la validation

Le processus de validation vise à :

- Vérifier la pertinence des données collectées par rapport aux objectifs de l'évaluation ;
- Contrôler la qualité et la cohérence des sources (internes, externes, nationales, internationales) ;
- Éviter les doublons, les erreurs de calcul ou les incohérences entre secteurs ;
- Renforcer l'appropriation des résultats par les parties prenantes nationales ;
- Assurer la conformité avec les exigences internationales.

3.5.2. Étapes clés du processus de validation

Le processus suit plusieurs étapes logiques et participatives :

3.5.2.a) Pré-validation technique

- Contrôle de la complétude des données reçues (formats, unités, périodes, sources citées) ;
- Vérification des méthodes de calcul utilisées (coût unitaire, extrapolation, etc.) ;
- Analyse de la cohérence interne des tableaux sectoriels (ex. : total des besoins vs financements identifiés).

3.5.2.b) Validation sectorielle participative

- Organisation d'ateliers ou de sessions de travail avec les points focaux des ministères techniques ;
- Présentation des données collectées par secteur pour commentaires, ajustements ou ajouts ;
- Validation conjointe des tableaux synthétiques par les acteurs sectoriels concernés.

3.5.2.c) Validation institutionnelle

- Consolidation finale par l'équipe technique nationale ou la cellule de coordination climat/finance ;
- Présentation des résultats au Comité technique de suivi, au Comité national changement climatique, ou à toute instance habilitée ;
- Approbation formelle des résultats à intégrer dans les rapports nationaux.

3.5.3. Outils et supports de validation

- Fiches de validation sectorielles : pour chaque ministère ou acteur technique ;
- Modèles de tableaux standards : facilitant la comparaison et l'harmonisation ;
- Rapports d'atelier ou de validation : en guise de preuve d'adhésion et de consensus ;
- Guides méthodologiques simplifiés : distribués en amont pour aider à comprendre les critères de validation.

3.5.4. Acteurs impliqués

Le processus de validation mobilise un ensemble d'acteurs :

- Points focaux sectoriels (ministères techniques, agences d'exécution) ;
- Cellules climat ou environnement dans les ministères clés (Environnement, Plan, Finances) ;
- Agence de statistique ou de suivi budgétaire ;
- Partenaires techniques et experts indépendants (le cas échéant).

Un processus de validation bien conduit permet non seulement de renforcer la crédibilité des résultats, mais aussi de poser les bases d'un cadre collaboratif durable pour le suivi des financements climat, en favorisant une culture nationale de rigueur, de transparence et de responsabilité partagée.

3.6 Liste de Contrôle et Modèles de Rapport

L'utilisation de listes de contrôle et de modèles de rapport standardisés permet de structurer l'ensemble du processus d'évaluation, depuis la collecte des données jusqu'à leur restitution finale. Ces outils assurent la cohérence des livrables, facilitent le travail intersectoriel, et renforcent la comparabilité des résultats dans le temps ou entre pays, conformément aux attentes des PTF.

3.6.1. Rôle de la checklist dans le processus

La liste de contrôle agit comme une **grille de vérification opérationnelle**, utilisée à chaque étape de l'évaluation pour s'assurer que :

- Toutes les catégories de besoins (atténuation, adaptation, co-bénéfices) ont été couvertes ;
- L'ensemble des secteurs concernés ont transmis leurs données ;
- Les formats utilisés respectent les modèles validés (unités, périodes, indicateurs, niveaux de désagrégation) ;
- Les financements mobilisés sont correctement identifiés (type, source, conditionnalité) ;
- Les données sont sourcées, validées et documentées de manière traçable.

3.6.2. Éléments de la (liste de contrôle) type

Voici les principales rubriques qui composent la liste de contrôle d'évaluation :

Rubrique	Éléments à vérifier
Cadrage	Objectifs définis, secteurs identifiés, acteurs mobilisés
Collecte et méthodologie harmonisée	Données techniques et financières disponibles et complètes en suivant la même méthodologie d'identification, classification et pondération des données financières
Sources	Toutes les sources documentées et citées
Validation	Données validées aux niveaux technique et institutionnel
Analyse	Indicateurs calculés, écarts identifiés, résultats consolidés
Restitution	Tableaux, graphiques, résumés produits selon formats standards
Compatibilité	Informations contenues dans la base de données alignées avec exigences CCNUCC, bailleurs de fonds, etc.

Cette liste de contrôle est utilisée comme document de référence dans tous les ateliers, sessions de travail intersectoriels, ou rapports techniques produits dans le cadre de la validation finale.

3.6.3. Modèles de rapport recommandés

Afin d'assurer une restitution structurée, lisible et standardisée, plusieurs modèles de rapport sont proposés, selon la cible et le type de données :

- **Fiches sectorielles synthétiques**
 - Présentation des besoins par action ou par programme ;
 - Données financières (besoin total, financement mobilisé, écart) ;
 - Sources et observations.
- **Rapports d'analyse consolidés**
 - Vue d'ensemble par pilier (atténuation, adaptation, transversal) ;
 - Analyse des tendances et des écarts de financement ;
 - Recommandations stratégiques pour la mobilisation.
- **Tableaux normalisés de reporting international**
 - Tableaux compatibles avec les exigences des BTR,;
 - Formats facilitant la communication avec le GCF, GEF, OCDE, CPI, etc.

3.6.4. Intégration dans les outils numériques

Ces modèles de rapport et listes de contrôles sont conçus pour être intégrés dans les plateformes nationales (telles que la plateforme Finance Verte) ou dans des outils de collecte numérique (Excel, Google Sheets, Power BI, etc). Cela permet :

- D'automatiser certains calculs ou agrégations ;
- D'assurer une mise à jour dynamique des rapports ;
- De centraliser et archiver les informations ;
- De renforcer la collaboration entre institutions.

L'adoption de ces outils contribue à une meilleure efficacité opérationnelle, à une qualité constante des livrables, et à une plus grande crédibilité des évaluations réalisées, que ce soit au niveau national ou international.

3.7 Approche Comptable Basée sur les Marqueurs de Rio

L'approche par les Marqueurs de Rio, développée par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, est aujourd'hui l'une des méthodes les plus utilisées au niveau international pour identifier, comptabiliser et suivre les financements en faveur de l'environnement, du climat et de la biodiversité dans les budgets nationaux ou dans les flux d'APD.

En Côte d'Ivoire, l'utilisation progressive de cette approche vise à renforcer la traçabilité des financements climat, à faciliter le reporting vers les PTF, et à améliorer la consolidation des besoins et des soutiens reçus dans les rapports BTR.

3.7.1. Qu'est-ce que les Marqueurs de Rio ?

Les Marqueurs de Rio sont des codes appliqués à chaque action ou projet budgétaire ou financé par un bailleur, permettant d'indiquer son degré d'objectif environnemental. Chaque projet peut être marqué selon son degré de contribution à la lutte contre :

- Le changement climatique – atténuation
- Le changement climatique – adaptation
- La biodiversité
- La désertification

3.7.2. Système de codage

Chaque activité ou projet est codé sur une échelle à **trois niveaux** :

Code	% d'investissement climatique	Signification	Explication
2	100	Objectif principal	L'action a été spécifiquement conçue pour répondre à l'objectif environnemental (climat, biodiversité, etc.). Elle ne se justifierait pas sans cet objectif.
1	40	Objectif significatif	L'action poursuit un autre objectif principal, mais intègre un objectif environnemental important dans sa conception.
0	0	Pas d'objectif	L'action n'intègre pas de considération environnementale significative.

3.7.3. Exemple de codage appliqué (adapté au climat)

Projet/Action	Domaine	Atténuation (code)	Adaptation (code)	Commentaire
Extension du réseau électrique national	Énergie	2	0	Réduction des émissions via raccordement à des sources propres
Reboisement communautaire	Forêt	1	2	Amélioration de la résilience et séquestration carbone
Construction d'un hôpital	Santé	0	1	Intégration d'infrastructures résilientes au climat
Amélioration des systèmes d'irrigation	Agriculture	1	2	Usage rationnel de l'eau, adaptation à la variabilité climatique

Cette grille peut être utilisée pour analyser ligne par ligne un budget national, une base de données de projets, un portefeuille de coopération, etc... et tous les lignes de financement reçu.

Ajouter ici l'explication de la pondération et donner des exemples avec les marqueurs et les résultats (total y pondéré) comme les exercices faits à l'atelier de formation.

3.7.4. Application en Côte d'Ivoire

Dans le contexte ivoirien, plusieurs démarches pilotes sont en train d'intégrer de manière direct ou indirect les Marqueurs de Rio :

- L'analyse du budget vert (*green budgeting*, en anglais) en cours de développement avec le Ministère des Finances (Taxonomie de transition, méthodologie de marquage, etc) ;

L'objectif à terme est de :

- Appliquer les Marqueurs à l'ensemble des projets inscrits dans les stratégies sectorielles ;
- Créer une base de données nationale de la finance climatique codée Rio ou autre, alimentée par les ministères techniques et consolidée par le Ministère de l'Environnement ou celui des Finances ;
- Utiliser cette base de données pour produire des statistiques fiables sur les financements climat, alignées avec les attentes de la CCNUCC, du GCF, du GEF et de l'OCDE, etc.

Le pays s'est doté de marqueurs climatiques à travers l'arrêté n°0825/MEPD/CAB du 31 octobre 2024 portant institution de marqueurs climatiques pour l'élaboration des projets d'investissement publics.

L'évaluation et la classification des projets se font en fonction des marqueurs d'atténuation et d'adaptation définis aux articles précédents. Chaque projet est évalué et classé selon trois niveaux de contribution au changement climatique. Un marqueur est attribué à chaque projet en fonction de l'importance de son impact climatique. Le projet peut être conçu principalement pour répondre aux objectifs climatiques, avoir un impact significatif, ou n'avoir aucune contribution notable. L'échelle de notation varie de deux (2) pour les projets à forte contribution, à zéro (0) pour ceux n'ayant pas d'impact climatique pertinent.

☐ Marqueur deux (2)

Le marqueur deux (2) est attribué aux projets dont l'objectif principal est l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ou l'adaptation au changement climatique. Ces projets placent l'action climatique au cœur de leur conception, que ce soit par la réduction des GES, la promotion des énergies renouvelables ou le renforcement de la résilience face aux impacts climatiques. Ils jouent également un rôle essentiel dans la mise en œuvre des stratégies et engagements climatiques nationaux et internationaux.

☐ Marqueur un (1)

Le marqueur un (1) est attribué aux projets qui, bien que n'ayant pas le changement climatique comme objectif principal, présentent des co-bénéfices significatifs en matière d'atténuation ou d'adaptation. Ces projets contribuent indirectement à la lutte contre le changement climatique, soit en améliorant l'efficacité énergétique, soit en réduisant l'empreinte carbone, soit en renforçant la résilience des infrastructures ou des communautés.

☐ Marqueur zéro (0)

Le marqueur zéro (0) est attribué aux projets qui n'ont pas d'objectif clair en matière de changement climatique ou qui n'ont qu'un impact marginal sur la réduction des émissions de GES ou sur la résilience climatique. Ces projets sont considérés comme ayant une contribution négligeable aux priorités climatiques et ne jouent pas de rôle significatif dans l'action climatique nationale ou internationale.

3.7.5. Intérêt et limites de la méthode

Avantages	Limites
✓ Méthode normalisée, reconnue à l'international	⚠ Codage parfois subjectif, dépend de l'interprétation des acteurs
✓ Facilement intégrable dans les systèmes de suivi budgétaire et les bases de données sur le financement climatique	⚠ Difficulté à estimer les montants exacts alloués aux objectifs climat (en particulier pour les codes 1)
✓ Utile pour l'élaboration des rapports BTR, etc. et les dialogues avec les bailleurs	⚠ Nécessite des capacités renforcées pour une application cohérente intersectorielle

3.7.6. Recommandations pour l'opérationnalisation

- Mettre en œuvre l'arrêté sur les marqueurs développé par le Ministère du Plan à travers la DPIIP ;
- Former les points focaux sectoriels et les services budgétaires à l'utilisation des codes et de la pondération ;
- Mettre en place un système automatisé de codage et de vérification (via Excel ou intégration dans la plateforme Finance Verte) ;
- Instituer une validation annuelle intersectorielle des codages, en lien avec la préparation des rapports BTR.

L'approche par les Marqueurs de Rio permet ainsi d'instaurer une culture comptable du climat au sein de l'administration publique, tout en facilitant le dialogue avec les partenaires financiers, la mobilisation des ressources, et la redevabilité climatique du pays.

IV- Analyse Préliminaire Des Besoins De Financement Climatique Pour La Côte d'Ivoire

Ce chapitre analyse les besoins de financement globaux et sectoriels, en mettant un accent particulier sur les investissements nécessaires pour renforcer l'adaptation et l'atténuation. Il explore également les mécanismes de financement innovants, les sources de fonds disponibles (internes et internationaux) et les stratégies pour mobiliser efficacement les ressources, notamment dans les zones septentrionale et côtière, particulièrement vulnérables aux aléas climatiques.

1. Financement climatique : un levier stratégique

Parallèlement aux investissements structurels, le financement climatique est un enjeu majeur pour garantir la résilience de l'économie ivoirienne face aux impacts croissants du changement climatique ainsi qu'un développement bas carbone. La révision des CDN en mai 2022 a chiffré les besoins climatiques du pays à 22 milliards USD d'ici 2030, auxquels s'ajoutent 4 milliards USD pour le secteur des transports, portant le total à 26 milliards USD (15 600 milliards FCFA). Une table ronde organisée en juillet 2024 a réaffirmé l'urgence de mobiliser ces ressources, représentant environ 17 % du PIB projeté pour 2030.

Dans ce contexte, le financement climatique apparaît comme un levier essentiel pour accélérer la transition vers une économie durable et résiliente.

2. Les Besoins de Financement Climatique de la Côte d'Ivoire

▪ Besoins Globaux de Financement

La Côte d'Ivoire s'est engagée à relever les défis climatiques à travers ses CDN révisées, un effort ambitieux dont le coût global est estimé à 22 milliards de dollars américains. Le coût global de réalisation des CDN est estimé à 22 milliards de dollars US. Ce chiffrage initial, bien qu'indicatif, reflète l'ampleur des investissements nécessaires pour honorer ces engagements. Cependant, la mise en œuvre de ces CDN dépasse largement les capacités financières actuelles de l'État ivoirien, rendant indispensable une collaboration renforcée avec le secteur privé et les institutions financières internationales.

À ce titre, le pays a élaboré un portefeuille national comprenant 300 projets, représentant un potentiel de financement de 16 milliards de dollars (soit environ 9 500 milliards de francs CFA). Ces projets couvrent une diversité de secteurs stratégiques, allant de l'énergie à la foresterie. Pour atteindre son objectif inconditionnel d'atténuation des émissions de GES de 30,41 % par rapport au status quo en 2030, la Côte d'Ivoire évalue les besoins à 10 milliards de dollars. Par ailleurs, le PNA aux changements climatiques mobiliserait, quant à lui, un peu plus de 11 100 milliards de FCFA, soulignant l'ampleur des efforts requis pour conjuguer atténuation et résilience.

▪ Répartition des Besoins entre Atténuation et Adaptation

Sur les 22 milliards de dollars estimés pour les CDN, une répartition claire se dessine : 10 milliards sont dédiés aux mesures d'atténuation, visant à réduire les émissions, tandis que 12 milliards sont alloués à l'adaptation, pour renforcer la capacité du pays à faire face aux impacts climatiques. Cette répartition traduit une volonté équilibrée de répondre aux impératifs environnementaux tout en protégeant les populations et les infrastructures face aux aléas climatiques croissants.

▪ **Sources de Financement Identifiées**

Pour concrétiser ces ambitions, la Côte d'Ivoire s'appuie sur un éventail de sources de financement, à la fois endogènes et exogènes.

Sources Endogènes

Au niveau national, le budget de l'État joue un rôle clé, avec une mobilisation de ressources alignées sur les plans de développement et intégrées aux programmes d'investissements publics. Le secteur privé ivoirien, déjà actif dans la sensibilisation et le financement d'actions climatiques, est appelé à intensifier son implication, notamment via des mécanismes innovants comme les marchés carbone locaux. En parallèle, le pays est en train de développer un cadre de taxonomie de transition pour canaliser les investissements privés vers des projets verts.

Sources Exogènes

À l'échelle internationale, la finance climatique constitue un levier essentiel. La Côte d'Ivoire mise sur une capitalisation accrue de fonds tels que le GCF et le Fonds pour l'Adaptation (FA), ainsi que sur des décaissements plus conséquents en faveur des pays en développement. Les PTF, présents depuis les premières évaluations environnementales, restent des appuis déterminants, dont le renforcement est crucial. Parmi les autres instruments envisagés figurent les obligations vertes, dont le processus de préparation et d'émission est en cours sur les marchés sous-régionaux et internationaux, ainsi que les mécanismes de coopération prévus par l'article 6 de l'Accord de Paris.

Entre 2015 et 2022, le pays a mobilisé environ 2,425 milliards de dollars pour le financement climatique, dont plus de 88 % proviennent de sources publiques, notamment via des appuis budgétaires du FMI (Facilité pour la Résilience et la Durabilité), de l'Union Européenne, de l'AFD et de la BM. En 2024, une table ronde des bailleurs a permis de mettre en lumière les engagements nationaux et les recommandations du Rapport sur le Climat et le Développement (CCDR). Par ailleurs, des incitations fiscales via le code des investissements, ainsi que l'implication des banques panafricaines et sous-régionales (BOAD, BIDC), pourraient dynamiser les financements privés et régionaux.

▪ **Gaps et Défis en Matière de Financement**

Malgré ces avancées, des obstacles subsistent. Les besoins d'investissement dépassent largement les ressources disponibles de l'État, et bien que le portefeuille de projets soit prometteur, seuls 18 % d'entre eux disposent d'études de faisabilité, limitant leur bancabilité. Une méconnaissance des sources de financement climatique, combinée à un engagement encore timide du secteur privé, freine les progrès. De plus, une vision parfois cloisonnée du changement climatique, perçu comme un enjeu purement environnemental plutôt que comme un défi de développement, entrave le recours à des solutions multifonctionnelles. Enfin, le niveau d'adaptation reste marginal, accentuant les besoins dans ce domaine, tandis que la mobilisation des investissements privés, bien qu'en croissance, demeure en deçà des standards d'autres pays.

Stratégies de Mobilisation des Ressources

Face à ces défis, la Côte d'Ivoire déploie une série de stratégies. Un plan d'investissement accompagné d'une stratégie de mobilisation des ressources est en cours d'élaboration pour les CDN révisées. La préparation d'obligations vertes, le renforcement de la coopération avec les partenaires internationaux et l'instauration de mécanismes de marché et non marché figurent parmi les priorités. Des plaidoyers ciblés auprès des décideurs politiques, des donateurs et des acteurs privés visent à sécuriser les fonds nécessaires, notamment pour le PNA. Par ailleurs, le pays travaille à structurer ses besoins financiers, identifier les partenaires pertinents et optimiser l'accès aux financements concessionnels pour attirer les capitaux privés via des structures mixtes. Une plateforme d'information sur le financement climatique est également envisagée pour un suivi en temps réel des besoins et des ressources mobilisées.

▪ Besoins Sectoriels Spécifiques et Projets

Certains secteurs se distinguent par leurs besoins spécifiques. L'énergie, pilier des objectifs d'atténuation, nécessite des investissements massifs, notamment dans les énergies renouvelables. Dans la foresterie, des projets comme le Projet d'Investissement Forestier (PIF) 2, évalué à 148 millions de dollars, requièrent un soutien financier. Les secteurs des déchets, de l'agriculture, des ressources en eau, des zones côtières et de la santé figurent également parmi les priorités pour l'adaptation.

3. Sources et Mobilisation des Financements

3.1. Financements Actuels

La Côte d'Ivoire a mobilisé 2,425 milliards USD entre 2015 et 2022 pour des actions climatiques, dont 88 % proviennent de financements publics.

3.2 Sources de financement envisagées

Les financements peuvent doivent provenir de plusieurs canaux :

1. **Budget national et fonds publics** (augmentation des recettes fiscales, taxes carbonées, etc.).
2. **Partenariats Public-Privé (PPP)** pour attirer des capitaux privés, notamment dans les infrastructures résilientes et les énergies renouvelables.
3. **Fonds climat internationaux** : GCF, GEF, Fonds d'Adaptation, etc...
4. **Marchés financiers** : développement des obligations vertes et finance durable.

3.3 Obstacles à la Mobilisation

- Faible attractivité des investissements verts pour le secteur privé.
- Manque de profondeur des marchés financiers et absence de marchés de capitaux robustes.
- Concurrence limitée et lourdeurs administratives dans les procédures d'investissement.

4. Coût de l'Inaction Climatique

L'absence d'investissements adéquats dans l'adaptation et l'atténuation pourrait engendrer des coûts considérables :

- Pertes économiques estimées entre 580 et 1 175 millions d'euros d'ici 2040.
- Coût annuel de la dégradation côtière estimé à 1,985 milliard USD, notamment à Abidjan.
- Risque d'augmentation de la pauvreté de 7 points de pourcentage sans adaptation.(BM, 2023)

La Côte d'Ivoire fait face à des besoins de financement considérables et urgents pour atteindre ses objectifs climatiques, en particulier en matière d'adaptation. Malgré des avancées significatives dans la mobilisation des ressources nationales et internationales, un écart de financement persiste, menaçant la mise en œuvre effective des stratégies d'atténuation et de résilience.

Pour combler ce déficit, il est crucial de développer des mécanismes financiers innovants, de renforcer les capacités institutionnelles et techniques, et d'améliorer la coordination entre les acteurs publics, privés et internationaux. La création d'un environnement favorable aux investissements verts et l'intégration plus forte du secteur privé seront également déterminantes pour catalyser des financements supplémentaires.

V- Évaluation du Soutien International

1 Cartographie des Partenaires Internationaux

La cartographie des partenaires internationaux impliqués dans le financement et l'appui technique des initiatives nationales en Côte d'Ivoire se structure en plusieurs catégories :

1.1. Institutions multilatérales

Ces organisations jouent un rôle crucial dans le financement du développement durable et des initiatives climatiques en Côte d'Ivoire :

o Banque mondiale (BM)

La Banque mondiale appuie la Côte d'Ivoire à travers plusieurs projets ayant une composante climatique ou environnementale :

- Projet de Filets Sociaux Productifs et de Relèvement (PFSPR) : 300 millions USD (financement additionnel approuvé en 2023)

Lien avec le climat : renforce la résilience des populations vulnérables face aux chocs climatiques.

- Projet de Gestion Intégrée du Parc National de Taï (2020-2025): environ 9,4 millions USD

Objectif : protéger la biodiversité et lutter contre la déforestation dans l'un des derniers massifs forestiers de l'Afrique de l'Ouest.

Partenaire : avec appui du FEM (via Banque mondiale)

- Programme de Gestion des Risques de Catastrophes: 30 millions USD (dont 20M de financement IDA)

Objectif : améliorer la résilience urbaine face aux inondations et autres catastrophes liées au climat (ex. à Abidjan)

o Fonds Monétaire International (FMI)

Le FMI intervient principalement à travers des instruments de financement macroéconomique, mais depuis peu, il introduit des guichets climatiques :

- Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) : Montant approuvé pour la Côte d'Ivoire : 1,3 milliard USD sur 40 mois (approuvé en 2023)

Objectif : appuyer les réformes climatiques, notamment en matière de financement vert, d'intégration du climat dans la planification budgétaire, et de renforcement des systèmes de gestion des risques climatiques.

o Banque Africaine de Développement (BAD)

La BAD finance plusieurs projets à fort impact climatique :

- Projet de Renforcement de la Résilience au Changement Climatique dans les Zones Rurales (2018-2023) : 9,8 millions USD

Financement via : Fonds d'Adaptation (AF) et BAD

Objectif : adaptation de l'agriculture aux changements climatiques dans le nord de la Côte d'Ivoire

- Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA) – avec composante environnementale
Montant total : plus de 770 millions USD

Lien climatique : réduction des émissions via un meilleur système de transport public et intégration de pratiques durables

- Participation au financement de la stratégie « Zéro déforestation dans la chaîne cacao »

Appui technique et financier dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêts

- o **Le Fonds pour l'environnement mondial (GEF)** et le **Fonds vert pour le climat (GCF)** : soutiennent des initiatives environnementales et climatiques, aident les pays à s'adapter aux changements climatiques et à atténuer les émissions de GES.
- Projet de renforcement de la résilience climatique porté par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), approuvé en juillet 2023, d'un montant de 10 millions de dollars, visant à habiliter les femmes et les jeunes vulnérables à gérer les risques climatiques dans la région de Poro
- Projet PROMIRE (Programme d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles) : financement de 10 millions de dollars, visant à renforcer la résilience climatique dans les zones agricoles, notamment par l'installation de stations agro-climatiques et le développement d'agroforesterie

1.2.Organisations bilatérales

Ces institutions apportent un appui financier et technique à travers des accords de coopération bilatérale.

- o **L'Agence française de développement (AFD)** : finance des projets dans divers secteurs, y compris l'énergie renouvelable et d'adaptation au climat.
- o **La GIZ (Allemagne)** : apporte un appui technique dans divers secteurs, notamment l'environnement et l'économie circulaire, renforçant les capacités locales et soutenant le développement durable.
- o **L'USAID et le DFID (Royaume-Uni)** : apportent un soutien aux initiatives de résilience climatique et de développement, contribuant à renforcer les capacités locales face aux défis environnementaux.

1.3.Institutions philanthropiques et ONG internationales

Ces organisations interviennent principalement dans le financement et la mise en œuvre de projets communautaires.

- o **La Fondation Bill & Melinda Gates** : soutient des initiatives dans les domaines de l'agriculture et de la santé, visant à améliorer les conditions de vies des populations vulnérables.
- o **Le Fonds mondial pour la nature (WWF)** et **Greenpeace** : œuvre pour la conservation de la biodiversité et la lutte contre la désertification, protégeant ainsi les écosystèmes et les ressources naturelles.

1.4.Secteur privé et investisseurs internationaux

Le rôle des financements privés est en pleine expansion avec l'émergence des obligations vertes, des fonds d'investissement éthique et des programmes de **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**.

- o **Obligations vertes** : Instruments financiers destinés à lever des fonds pour des projets environnementaux, attirant des investisseurs soucieux de soutenir le développement durable.

- o **Fonds d'investissement éthique** : Investissent dans des entreprises et des projets respectant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), favorisant ainsi une économie plus responsable.
- o **Programmes de RSE** : Encouragent les entreprises à intégrer des préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.

Ces différents partenaires contribuent de manière significative au développement économique et social de la Côte d'Ivoire, en apportant des ressources financières, une expertise technique et en soutenant des initiatives locales alignées sur les objectifs nationaux de développement durable.

2. Analyse des Contributions Financières et Techniques

L'analyse des contributions internationales doit tenir compte des éléments suivants :

2.1. Montants des financements reçus

Il est essentiel d'identifier le volume total des ressources mobilisées et leur répartition par secteur d'activité. Cela permet d'évaluer l'adéquation entre les besoins nationaux et le soutien externe.

Les financements sont répartis entre plusieurs secteurs :

- **Agriculture et adaptation climatique** : environ 30% des fonds (FAO, 2023)
- **Énergie renouvelable et infrastructure durable** : près de 40% des financements (Banque mondiale, 2023)
- **Biodiversité et conservation** : 15% des fonds (GEF, 2023)
- **Santé et résilience des populations** : 15% (GCF, 2023)

2.2. Nature des financements

Les financements internationaux obtenus par la Côte d'Ivoire se répartissent entre appuis budgétaires et appuis programmes/projets. Il est important de distinguer entre les dons, les prêts à taux concessionnels et les fonds mixtes pour comprendre l'impact sur la dette publique.

Appuis budgétaires : Il s'agit de transferts financiers directs vers le Trésor public d'un pays partenaire. Ces fonds sont généralement non affectés à un projet spécifique, mais conditionnés à des réformes sectorielles, macroéconomiques ou institutionnelles convenues avec les bailleurs. Ils visent à soutenir le budget national dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Appuis programmes/projets : Ces financements sont spécifiquement affectés à la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet déterminé. Ils sont généralement accompagnés de conditions techniques et administratives, et sont souvent gérés en dehors du budget national.

Fonds mixtes : Ce sont des financements qui combinent plusieurs sources ou formes d'appui, généralement un mélange de ressources publiques (souvent des dons ou des prêts concessionnels) et de ressources privées ou commerciales.

2.3. Durée des engagements

Les engagements financiers varient en durée, influençant la planification stratégique du pays. Certains financements sont ponctuels tandis que d'autres s'inscrivent dans une vision à long terme. La pérennité des financements influence directement la planification stratégique.

2.4. Appui technique

L'appui technique international en Côte d'Ivoire comprend la formation des acteurs locaux, le renforcement des capacités institutionnelles et l'introduction de nouvelles technologies. L'AFD joue un rôle significatif en accompagnant le développement des entreprises privées à travers sa filiale Proparco. Proparco intervient via des prêts, des prises de participation, des garanties et de l'assistance technique destinés aux banques et institutions de microfinance, soutenant ainsi des secteurs tels que l'agro-industrie, les services, l'énergie et les infrastructures.

3. Critères d'évaluation du Soutien

L'évaluation du soutien international repose sur plusieurs critères fondamentaux, largement reconnus et utilisés dans le domaine de la coopération au développement. Le CAD de l'OCDE a défini six critères principaux pour guider ces évaluations.

- **Pertinence**
Ce critère examine dans quelle mesure les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions, et demeurent pertinents même si le contexte évolue.
- **Cohérence**
Ce critère évalue la compatibilité de l'intervention avec d'autres interventions dans un pays, un secteur ou une institution. Il examine si les différentes actions se renforcent mutuellement et évitent les duplications.
- **Efficacité :**
Ce critère mesure dans quelle mesure l'intervention a atteint, ou est en train d'atteindre, ses objectifs. Il s'agit d'évaluer si les fonds alloués ont permis d'atteindre les objectifs fixés.
- **Efficience**
Ce critère analyse l'utilisation optimale des ressources pour obtenir les résultats souhaités. Il s'agit d'évaluer si les ressources ont été utilisées de manière économique et si les résultats ont été obtenus au moindre coût possible.
- **Impact**
Ce critère examine les effets positifs et négatifs, primaires et secondaires, à long terme produits par une intervention, directement ou indirectement, intentionnellement ou non. Il s'agit de mesurer l'impact durable des financements et leur capacité à favoriser une autonomisation des bénéficiaires.
- **Durabilité**
Ce critère évalue dans quelle mesure les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer après la fin de l'intervention. Il est essentiel de mesurer l'effet à long terme des financements et leur capacité à favoriser une autonomisation des bénéficiaires.

Bien que le critère d'Accessibilité ne soit pas explicitement mentionné dans le cadre du CAD, il peut être considéré dans l'analyse de l'efficacité et de l'efficience, en évaluant si les

procédures d'obtention des financements sont simplifiées pour garantir une mobilisation rapide des ressources.

- **Accessibilité**

Les procédures d'obtention des financements doivent être simplifiées pour garantir une mobilisation rapide des ressources.

3. Limites et Recommandations pour Renforcer le Soutien

3.1. Limites identifiées :

- Complexité des procédures d'accès aux financements : Les critères d'éligibilité et la lourdeur administrative ralentissent la mise en œuvre des projets.
- Fragmentation des financements : La multiplicité des bailleurs de fonds peut entraîner un manque de cohérence et une dispersion des efforts.
- Insuffisance des capacités locales : Les ressources humaines et techniques pour la gestion des fonds et la mise en œuvre des projets restent limitées.
- Manque de suivi et évaluation : L'absence d'indicateurs de performance clairs réduit la capacité à mesurer l'impact des financements.

3.2. Recommandations :

- Simplifier les procédures d'accès aux financements : Il est nécessaire d'harmoniser les exigences administratives et de développer des mécanismes d'accès direct aux fonds.
- Renforcer la coordination entre bailleurs et gouvernement : Une meilleure synchronisation des actions permettrait d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles.
- Développer des capacités techniques et institutionnelles : La formation des acteurs locaux est essentielle pour améliorer la gestion des fonds et garantir la durabilité des projets.
- Promouvoir des mécanismes de financement innovants : L'exploration de nouveaux instruments tels que les obligations vertes et les partenariats public-privé est recommandée.

VI-Synthèse des Résultats et Recommandations

L'analyse du contexte ivoirien et des pratiques internationales met en lumière l'importance cruciale d'une méthodologie structurée, rigoureuse et adaptée pour évaluer à la fois les besoins de financement climatique et le soutien effectivement mobilisé. Voici les principales conclusions orientées vers la mise en place d'une telle méthodologie :

1. Nécessité d'une Approche Méthodologique Standardisée et Transparente

La diversité des sources de financement, la complexité des mécanismes d'allocation et la multiplicité des acteurs impliqués rendent indispensable l'adoption d'une méthodologie harmonisée. Celle-ci doit permettre :

- Une identification claire et actualisée des besoins de financement par secteur, en lien avec les objectifs de la CDN et les priorités nationales.
- Une traçabilité et une transparence accrues des flux financiers, qu'ils soient d'origine publique, privée, bilatérale ou multilatérale.

2. Intégration de Données Fiables et de Procédures de Collecte Améliorées

La méthodologie doit reposer sur des outils robustes de collecte et d'analyse des données financières. Cela implique :

- La création ou le renforcement de bases de données nationales sur les financements climatiques.
- L'établissement de protocoles clairs pour la collecte, la vérification et la mise à jour régulière des données, y compris pour les financements privés souvent peu documentés.
- L'utilisation d'indicateurs de performance précis pour évaluer l'impact réel des fonds mobilisés.

3. Prise en Compte des Spécificités Sectorielles et Régionales

Une méthodologie efficace doit être adaptable aux réalités des différents secteurs (agriculture, énergie, foresterie, etc.) et aux spécificités du pays. Ceci afin de :

- Prioriser les investissements selon la vulnérabilité et le potentiel d'atténuation/adaptation.
- Assurer une répartition équitable et efficace des ressources.

4. Implication des Parties Prenantes et Approche Participative

La pertinence de la méthodologie dépend de l'**implication active des parties prenantes** (ministères sectoriels, secteur privé, société civile, collectivités locales). Il est essentiel de :

- Intégrer les retours des parties prenantes dans la définition des besoins et l'évaluation des soutiens.
- Organiser des ateliers de concertation et des mécanismes de feedback réguliers.

5. Mise en Place d'un Système de Suivi-Évaluation Dynamique

La méthodologie doit inclure un dispositif de suivi-évaluation permettant :

- De mesurer en continu l'adéquation entre les besoins identifiés et les financements effectivement reçus.
- D'ajuster les stratégies de mobilisation et d'utilisation des fonds en fonction des résultats observés et des évolutions du contexte.

6. Renforcement des Capacités Institutionnelles

Enfin, la réussite de la méthodologie repose sur le renforcement des capacités des institutions nationales chargées de la planification, du suivi et de la gestion des financements climatiques. Cela passe par :

- La formation des acteurs impliqués à l'utilisation des outils de collectes
- L'amélioration de la coordination interinstitutionnelle et la clarification des rôles et responsabilités.

7. Conclusion

La mise en place d'une méthodologie d'évaluation du financement climatique doit être conçue comme un processus évolutif, participatif et transparent, capable de s'adapter aux défis spécifiques du contexte ivoirien. Elle constitue le socle indispensable pour une mobilisation efficace des ressources et une utilisation optimale des soutiens reçus, au service des ambitions climatiques nationales.

VII- Références bibliographiques

1. **Banque mondiale (2023).** *Côte d'Ivoire Country Climate and Development Report (CCDR)*. Washington, DC : Banque mondiale. Disponible sur : [\[www.banquemondiale.org\]](http://www.banquemondiale.org).
 - o Source clé pour les estimations économiques, les coûts de l'inaction climatique (ex. 580-1 175 millions EUR d'ici 2040) et les impacts sur la pauvreté.
2. **CDN 2022 de la Côte d'Ivoire.**
3. **Côte d'Ivoire (2022).** *Contributions Déterminées au niveau National (CDN 2.0)*. Soumises à la CCNUCC en mai 2022.
 - o Document officiel détaillant les besoins de financement climatiques (22-26 milliards USD) et les priorités sectorielles (atténuation, adaptation, transports).
4. **FAO (2023) – Analyse du secteur cacao en Côte d'Ivoire.**
5. **Goula, B. T. A., Kouassi, A. M., & Fadika, V. (2012).** "Tendances et ruptures au niveau des pluies journalières extrêmes en Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)". *Hydrological Sciences Journal*, 57(6), 1067-1080. DOI : 10.1080/02626667.2012.696222.
 - o Étude sur les changements pluviométriques, avec des données spécifiques sur la réduction des précipitations dans le nord.
6. **IPCC (2021).** *Sixth Assessment Report (AR6), Working Group I: The Physical Science Basis*. Intergovernmental Panel on Climate Change. Disponible sur : [\[www.ipcc.ch\]](http://www.ipcc.ch).
 - o Référence globale pour les projections climatiques (ex. hausse de 1,5-4 °C d'ici 2100, amplification des extrêmes).
7. **Koné, M., N'Guessan, K., & Yao, K. (2018).** "Érosion côtière et montée des eaux en Côte d'Ivoire : cas de la région de Grand-Lahou". *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, 5(2), 12-25.
 - o Analyse des impacts de l'élévation du niveau marin et de l'érosion côtière dans le sud (1-2 m/an).
8. **Kouassi, A. M., et al. (2021).** "Impacts du changement climatique sur les régimes climatiques futurs en Afrique de l'Ouest : Cas du bassin versant du N'zi (Bandama, Côte d'Ivoire)". *Revue Géographique de l'Est*. Disponible sur : [\[journals.openedition.org\]](http://journals.openedition.org).
 - o Projections sur la baisse des précipitations (10-20 %) et la hausse des températures dans le nord.
9. **Nicholson, S. E. (2018).** "Climate variability and change in West Africa: Recent trends and future projections". *Journal of Arid Environments*, 157, 48-61. DOI : 10.1016/j.jaridenv.2018.05.009.
 - o Contexte régional des tendances climatiques, incluant sécheresses et pluies extrêmes.
10. **SODEXAM (2022).** *Rapport annuel sur les observations climatiques en Côte d'Ivoire*. Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique, Abidjan.
 - o Données thermiques et pluviométriques récentes pour les zones nord et sud.
11. **Yao, T. D., Kouadio, K., & Traoré, S. (2015).** "Impact du changement climatique sur la production de cacao en Côte d'Ivoire". *African Crop Science Journal*, 23(3), 245-256.
 - o Étude sur les effets des températures et pluies irrégulières sur le cacao (baisse potentielle de 20-30 % d'ici 2050).
12. **Côte d'Ivoire (2023).** *Plan National d'Adaptation (PNA) 2023-2030*. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

- o Estimation des besoins d'adaptation à 12 milliards USD (11 100 milliards FCFA), avec focus sur l'agriculture durable et la gestion de l'eau.
- 13. **Fonds Vert pour le Climat (2022).** *Rapport annuel sur les financements alloués à la Côte d'Ivoire.* Disponible sur : [www.greenclimate.fund].
 - o Données sur les 100 millions USD reçus en 2022 pour des projets climatiques.
- 14. **Ministère de l'Économie et des Finances (2024).** *Rapport sur les obligations ESG 2024.* Abidjan : Gouvernement de la Côte d'Ivoire.
 - o Détails sur l'émission de 3,6 milliards USD pour financer 530 projets verts.

ANNEXE

Financer la transformation structurelle de la Côte d'Ivoire : défis et stratégies pour atteindre les ODD et l'Agenda 2063

La Côte d'Ivoire fait face à d'importants besoins de financement pour accélérer sa transformation structurelle et atteindre les ODD d'ici 2030 ainsi que les ambitions de l'Agenda 2063. Selon la BAD, environ 4,7 milliards d'USD par an seraient nécessaires jusqu'en 2030, soit 5,5 % du PIB prévu pour 2024. À l'horizon 2063, ce besoin serait réduit à 0,8 milliard d'USD par an (environ 1 % du PIB de 2024).

En tenant compte des performances actuelles et des projections basées sur l'évolution du PIB par habitant, le déficit de financement annuel est estimé à 3,2 milliards d'USD (3,5 % du PIB en 2024) pour l'atteinte des ODD et à 0,6 milliard d'USD (0,6 % du PIB) pour l'Agenda 2063.

Secteurs prioritaires et déficit de financement

Les besoins de financement sont particulièrement élevés dans les secteurs suivants :

- **Éducation** : 37,7 %
- **Énergie** : 28,8 %
- **Infrastructures** : 19,1 %
- **Recherche et développement pour la productivité** : 14,5 %

Concernant le déficit de financement pour l'échéance 2030, les principaux secteurs concernés sont :

- **Énergie** : 37,2 %
- **Éducation** : 25,9 %
- **Productivité** : 21,2 %
- **Infrastructures** : 15,7 %

Stratégies de mobilisation des ressources

Pour combler ces déficits, la Côte d'Ivoire doit renforcer la mobilisation de ses ressources internes. La Banque (PEA 2024) estime qu'une augmentation du ratio impôts/PIB de 3,3 points de pourcentage d'ici 2030 et de 0,6 point à l'horizon 2063 serait nécessaire.

Le pays doit également :

- Renforcer l'attractivité des investissements privés, en poursuivant les réformes du climat des affaires et en luttant contre l'évasion fiscale. Malgré une augmentation des flux nets d'Investissements Directs Étrangers (IDE) de 620 millions d'USD en 2018 à 1 599,1 millions d'USD en 2023, le taux d'investissement privé reste insuffisant.
- Optimiser les transferts de la diaspora, qui représentaient 0,6 % du PIB en 2023, bien en dessous de l'objectif de 2 % du PIB en 2025. La mise en place d'un mécanisme structuré d'attraction et de suivi des investissements de la diaspora est cruciale.

- Accroître l'accès aux marchés de capitaux internationaux : Entre 2014 et 2021, la Côte d'Ivoire a mobilisé 9,3 milliards d'USD via sept interventions sur ces marchés, mais les conditions de financement se sont récemment durcies en raison de la hausse des taux d'intérêt.

Réformes nécessaires pour un financement durable

La Côte d'Ivoire plaide pour une réforme de l'architecture financière mondiale afin d'accéder à des ressources internationales à moindre coût. Malgré l'amélioration de sa note de crédit (Moody's : Ba2, S&P : perspective positive, Fitch : BB- stable), le pays reste dans la catégorie « spéculative », limitant l'accès à des financements avantageux.

Les Banques Multilatérales de Développement (BMD) devraient :

- Faciliter l'accès aux garanties financières pour réduire le coût des emprunts internationaux.
- Mieux valoriser le capital naturel ivoirien, estimé à 118,2 milliards d'USD en 2018, pour élargir les marges d'endettement.
- Soutenir le financement des projets d'adaptation au changement climatique et favoriser l'accès aux instruments de finance durable.

Changement climatique

La Côte d'Ivoire, exposée à une diversité de risques climatiques marqués par des sécheresses prolongées dans le nord et des inondations récurrentes dans le sud, doit mobiliser des ressources financières substantielles pour renforcer son adaptation et sa résilience face à ces défis. Ces besoins, qui englobent des secteurs critiques comme l'agriculture durable et la gestion de l'eau, sont estimés à plusieurs centaines de millions de dollars USD annuellement, reflétant l'ampleur des transformations nécessaires pour protéger les populations, les écosystèmes et l'économie nationale. Cette section détaille les risques climatiques, leurs impacts spécifiques, et les investissements requis pour y répondre.

Risques climatiques et leurs impacts en Côte d'Ivoire

Les risques climatiques en Côte d'Ivoire varient fortement selon les régions, exacerbant les disparités économiques et sociales entre le nord semi-aride et le sud équatorial.

Sécheresses dans la zone septentrionale : La région nord, avec son climat de savane sec, subit des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et intenses, liés à une réduction des précipitations (10-20 % projetée d'ici 2100 selon les scénarios RCP 8.5) et à un décalage de la saison des pluies. Ces conditions affectent directement l'agriculture, qui représente la principale source de revenus pour environ 60 % de la population locale. Par exemple, la production de coton, pilier économique du nord, a vu ses rendements diminuer lors des sécheresses des années 2010, tandis que les troupeaux des éleveurs peuls subissent des pertes dues au manque d'eau et de pâturages. La désertification progresse également, dégradant les sols et menaçant la sécurité alimentaire.

Inondations dans la zone sud et côtière : À l'inverse, le sud, particulièrement les zones côtières comme Abidjan, San-Pédro et Grand-Bassam, est confronté à des pluies extrêmes

et à une élévation du niveau marin (2-3 mm/an). Les inondations, telles que celles de juin 2020 à Abidjan ayant causé des dizaines de morts et des millions de FCFA de dégâts, sont amplifiées par une urbanisation rapide et un drainage insuffisant. L'érosion côtière, qui atteint 1-2 m/an dans certaines localités, détruit les infrastructures et les habitats, tandis que la salinisation des lagunes (ex. lagune Ébrié) perturbe la pêche et l'approvisionnement en eau douce.

Ces risques, combinés à une hausse des températures (0,5-1 °C depuis les années 1960, avec des projections de +1,5-4 °C d'ici 2100), menacent les bases économiques du pays, notamment l'agriculture (22 % du PIB) et les exportations de cacao, ainsi que la stabilité sociale dans un contexte de forte croissance démographique.